



Assemblée générale

Vingt-troisième session extraordinaire

Documents officiels

1^{re} séance

Lundi 5 juin 2000, à 10 heures

New York

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président provisoire, le Chef de la délégation de la Namibie

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/S-23/6)

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : J'aimerais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document

A/S-23/6, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 38 États Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses des Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'aux termes de l'Article 19 de la Charte :

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur dispose qu'une Commission de vérification des pouvoirs doit être nommée au début de chaque session et qu'elle doit comprendre neuf membres nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Président.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Conformément aux précédents, et compte tenu des recommandations de la Commission de la condition de la femme agissant en tant qu'organe préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, je propose que la Commission de vérification des pouvoirs de la vingt-troisième session extraordinaire se compose des mêmes membres que ceux de la cinquante-quatrième session ordinaire, en l'occurrence l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Bolivie, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, les Philippines, le Togo et Trinité-et-Tobago.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission de vérification des pouvoirs est ainsi constituée.

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : À cet égard, j'invite les membres de l'Assemblée à faire porter leur attention sur une note verbale du Secrétaire général, datée du 13 mars 2000, dans laquelle il est déclaré que les pouvoirs doivent être octroyés à tous les représentants à la session extraordinaire conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Je prie tous les membres de soumettre les pouvoirs des représentants au Secrétaire général dès que possible.

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Élection du Président

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : La Commission de la condition de la femme, agissant en tant que comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire, recommande que la vingt-troisième session extraordinaire se déroule sous la présidence du Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session ordinaire, M. Théo-Ben Gurirab, de la Namibie.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite élire M. Gurirab Président de l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session, par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président provisoire (*parle en anglais*) : Je présente mes sincères félicitations à M. Théo-Ben Gurirab, et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du protocole d'accompagner le Président à la tribune.

M. Gurirab assume la présidence.

Allocution de M. Théo-Ben Gurirab, Président de l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie toutes les délégations de m'avoir élu à l'unanimité. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à tous les participants à cette vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ».

Au cours de la dernière décennie, l'Assemblée a assumé un rôle décisif en procédant au suivi des conférences mondiales des années 90, qui ont contribué à définir nos engagements et objectifs communs dans des domaines tels que l'environnement, les droits de l'homme, les questions de population, l'habitat, le développement social, la sécurité alimentaire et les problèmes des petits États insulaires en développement. Une session extraordinaire a également eu lieu sur le contrôle des drogues, les liens de celles-ci avec la criminalité et leur impact sur la société mondiale.

Une autre session extraordinaire portant sur le développement social se tiendra à Genève à la fin de ce mois. En outre, l'an prochain, l'Assemblée tiendra une session extraordinaire sur le VIH/sida et une autre sur l'examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. La Conférence de Beijing s'est distinguée par le fait qu'elle a été le plus grand rassemblement de représentants de gouvernements, d'organes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales, avec 17 000 représentants.

Douze domaines critiques ont été identifiés en tant que base d'orientations et de mise en oeuvre d'objectifs nationaux par les États Membres ainsi que par d'autres intervenants, avec des échéances précises. Un accent particulier a été mis sur la réduction de la pauvreté, les mesures de lutte contre la violence et les conflits armés, les mesures de promotion de l'éducation et de la formation, les soins de santé, les droits fondamentaux, les mécanismes institutionnels de promotion des femmes et de leur participation effective à l'économie, aux décisions et aux responsabilités, les médias et la protection et le bien-être des filles.

Les femmes soumettent à l'attention de leurs gouvernements leurs problèmes particuliers en vue

d'actions concrètes. Ces problèmes incluent la violence au sein des familles, l'accès insuffisant à la propriété et aux terres, le traitement inégal pour un travail équivalent, la description subjective de leur rôle social et les lois perpétuant des usages dépassés.

Les femmes insistent sur le fait que tous les problèmes humains les concernent, et revendiquent un rôle légitime dans la quête de solutions, que ce soit en matière de mondialisation, de nouvelle architecture financière internationale, d'efforts pour régler des conflits, de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et d'imposition de la paix ou d'instauration et de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les femmes veulent jouer un rôle actif en ce qui concerne l'impact d'un nouvel ordre mondial et des technologies de l'information.

La vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale nous donne l'excellente occasion de faire le point sur la façon dont les États Membres font face, dans le cadre de la concrétisation de leurs promesses, aux insuffisances, aux nouveaux défis et à la réaffirmation de leurs engagements. La communauté internationale peut alors progresser, avec un regain de détermination et d'énergie, dans la réalisation de l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes dans tous les domaines de la vie et partout dans le monde, notamment dans les pays en développement.

Beijing 1995 a été qualifiée de conférence d'engagements. De nombreux chefs de gouvernement ont pris des engagements précis destinés à renforcer les mécanismes nationaux en faveur des femmes et à mobiliser davantage de ressources humaines et financières pour mettre en oeuvre des politiques nationales d'égalité entre les sexes.

Nous avons devant nous le dernier rapport du Fonds des Nations Unies (UNICEF) pour l'enfance sur la violence dans les familles contre les femmes et les filles. Sa publication est opportune, et je félicite la Directrice générale du Fonds, mon amie, Carol Bellamy, et son équipe de ce rapport tout à fait éloquent.

De nombreux gouvernements ont fourni des réponses au questionnaire de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Les institutions des Nations Unies ont également soumis leurs contributions et les organisations non gouvernementales ont partagé leur évaluation des progrès déjà réalisés. Ces données ainsi que d'autres informations sont à la disposition des délégations dans le rapport du

Secrétaire général au Conseil économique et social, publiés sous la cote E/CN.6/2000/PC/2 en date du 19 janvier 2000.

Depuis Beijing, un grand nombre d'États, mais certainement pas tous, ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou y ont adhéré. La promesse d'élaborer un protocole facultatif à la Convention, sur le droit de pétition auprès du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, a été tenue en octobre dernier lorsque l'Assemblée générale a adopté un tel protocole. Nous attendons maintenant qu'il entre en vigueur sans délai.

Le Statut de la Cour pénale internationale, adopté en 1998, traite des crimes internationaux sexospécifiques liés à l'intégrité corporelle, et les tribunaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie ont déclenché des poursuites pour violence sexuelle. Certains gouvernements ont également promulgué des lois et mobilisé des ressources importantes pour mettre en oeuvre des stratégies visant à combattre la violence sexospécifique contre les femmes, notamment la violence familiale. Il s'agit là de réalisations vraiment dignes d'éloges. Mais nous n'avons pas encore touché au but. En effet, comme le confirme le rapport de l'UNICEF, il y a beaucoup à faire de toute urgence.

Aujourd'hui, le monde est rongé par des guerres et d'autres conflits armés interminables. Dans ces situations, les femmes, ainsi que les enfants, sont les principales cibles d'actes hostiles et de violations commis par les États en guerre et les groupes rebelles. Cette cruauté revêt différentes formes : mort; enlèvement de fillettes en vue de l'esclavage, y compris l'esclavage sexuel; utilisation du viol et d'autres formes de violence sexuelle en tant qu'arme de guerre; déni complet des droits fondamentaux des femmes; vengeances infligées aux femmes par haine ethnique. Les femmes et les filles sont devenues les vraies victimes de ces guerres et de ces conflits armés, dont les pires se déroulent sur mon propre continent, l'Afrique. La traite de femmes et de filles ainsi que leur exploitation par la prostitution et la pornographie représentent l'un des défis les plus graves que doit relever la communauté mondiale. Nous devons condamner ces crimes odieux. Plus encore, nous devons les faire cesser sur-le-champ.

De plus, des lois discriminatoires relatives au mariage, à l'administration de la propriété matrimo-

niale, à la terre et aux droits d'héritage sont toujours en vigueur. Cette situation prive les femmes non seulement de l'égalité aux yeux de la loi, mais également de leurs droits économiques et de leurs chances d'avancement. De même, les droits des femmes aux services de santé sont encore inégaux; la mortalité maternelle et infantile est toujours à un niveau inacceptable dans bon nombre de pays; et il y a très peu de programmes efficaces pour combattre la pandémie du VIH/sida parmi les femmes dans de nombreuses régions du monde, particulièrement en Afrique.

Les femmes ont également du retard par rapport aux hommes en ce qui concerne le droit du travail, que ce soit le droit à un salaire égal pour un travail égal, les avantages sociaux et ceux liés à la santé et à la retraite, ou l'égalité des chances pour ce qui est de l'accès au travail, des promotions et de la protection contre les licenciements.

La représentation des femmes reste faible dans la vie politique et économique. Elle demeure généralement minime dans l'emploi dans les secteurs public et privé ainsi qu'au sein des syndicats. Les femmes sont très peu représentées aux niveaux élevés de prises de décisions. En 1999, la participation des femmes dans les parlements était supérieure à 25 % dans seulement 14 pays. Seulement sept femmes sont chef d'État, et seulement 11 femmes dirigent la mission de leur pays auprès des Nations Unies. Au plan international, peu de femmes participent aux opérations d'imposition, d'édification et de maintien de la paix des Nations Unies, y compris aux efforts de diplomatie préventive ainsi qu'aux négociations relatives au règlement des conflits, à l'édification de la paix et à la reconstruction après les conflits. L'obstacle le plus insidieux à la participation égale des femmes dans les rôles de direction est peut-être la persistance des stéréotypes concernant les femmes, qui perpétuent la discrimination et les préjugés.

Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Beijing. Toutefois, je pense qu'il n'y a jamais eu un moment plus propice pour accomplir rapidement les progrès qui s'imposent. Dans leur lutte courageuse pour l'égalité, les femmes peuvent compter sur des alliés et des partenaires. Des hommes, des jeunes et des dirigeants religieux éclairés prennent part à leur lutte, en nombre toujours croissant.

Dans ce contexte, le rôle constant des organisations non gouvernementales a été indispensable, constructif et novateur. Samedi, j'ai reçu de la Conférence des organisations non gouvernementales un rapport global alternatif pour examen par les États Membres à la présente session extraordinaire Beijing + 5. Je crois comprendre que ce rapport est parvenu à toutes les délégations.

Plusieurs facteurs jouent en notre faveur pour que cette session extraordinaire aboutisse à des résultats positifs. Les femmes et les hommes, les gouvernements, les parlements et les organisations non gouvernementales se sont préparés consciencieusement pendant plusieurs mois pour cette semaine. Les réunions régionales qui ont eu lieu ont renforcé l'élan en faveur des engagements et des responsabilités. Nous avons le sentiment de prendre un nouveau départ, six mois à peine après le début du nouveau siècle. Plus tard, en septembre, les chefs d'État et de gouvernement se retrouveront dans cette même salle pour le Sommet du millénaire. Nos efforts collectifs devraient façonner leurs délibérations et le résultat final. Dans son rapport, qui a été couvert d'éloges, intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » (A/54/2000), le Secrétaire général présente une vision claire de l'avenir et des idées audacieuses afin de faire en sorte que l'avenir soit plus lumineux, plus agréable, plus pacifique et plus prospère pour tous.

À la présente session extraordinaire, nous devons nous efforcer d'être à la hauteur des attentes des milliards de femmes du monde entier. Elles ne sont pas seules dans cette lutte. Au contraire, nous contribuons tous à faire droit aux principes, engagements et préoccupations invoqués dans de nombreuses régions du monde par des citoyens qui sont véritablement attachés à l'égalité entre les sexes, à la paix et au développement. Nos délibérations de cette semaine encourageront et renforceront la détermination de toutes ces femmes courageuses qui poursuivent leur lutte. Répondons à leurs attentes. La Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme nous serviront d'inspiration et de rempart face aux difficultés et aux incertitudes. La victoire est assurée dans cette lutte commune.

Je donne à présent la parole au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans, des délégations nationales et des représen-

tants d'organisations non gouvernementales se sont rendus à Beijing pour redresser des torts et défendre des droits. Pour montrer au monde que lorsque des femmes sont victimes d'injustice, nous en souffrons tous; que lorsque les femmes sont démarginalisées, nous y gagnons tous. La conférence fut un succès : le résultat en a été le Programme d'action de Beijing.

Cinq années plus tard, vous êtes venus à New York pour faire le bilan des progrès accomplis et essayer de faire encore avancer les choses. Sans aucun doute, il y a eu progrès. La violence contre les femmes est désormais illégale presque partout dans le monde. On a assisté à une mobilisation à l'échelle mondiale contre les pratiques traditionnelles néfastes, par exemple ce que l'on appelle « crimes d'honneur » et qu'il me paraît plus juste d'appeler « crimes honteux ».

Dans de nombreux pays, de nouvelles stratégies sanitaires ont sauvé la vie à des milliers de femmes. Les couples qui ont recours au planning familial sont plus nombreux que jamais. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à accéder aux postes de direction et de prise de décisions – dans les cabinets ministériels, les conseils d'administration et ici même, à l'ONU.

Et surtout, de plus en plus de pays comprennent que le développement passe nécessairement par l'égalité des femmes.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Ainsi, sur le plan économique, l'inégalité entre les sexes continue de s'aggraver. Les femmes sont moins bien rémunérées, sont plus souvent frappées par le chômage, et sont généralement plus pauvres que les hommes. Le travail des femmes est encore en grande partie un travail à temps partiel, non structuré, non réglementé et précaire. On s'accorde encore trop rarement à reconnaître que les femmes doivent concilier production et reproduction.

La plupart des pays n'ont pas encore adopté de législation en faveur du droit de la femme à posséder la terre et d'autres biens. Et bien que la plupart des pays aient adopté des lois contre la violence à l'encontre des femmes, celle-ci progresse encore – tant au foyer que lors de nouveaux types de conflit armé dont les cibles sont les populations civiles et les premières victimes les femmes et les enfants.

Deux tiers des 110 millions d'enfants non scolarisés sont des filles, et il y a plus de filles que de garçons qui abandonnent leurs études de bonne heure.

Outre ces problèmes qui perdurent, on en voit apparaître de nouveaux. En voici deux exemples. Tout d'abord, la propagation du sida a des effets dévastateurs chez les femmes et les filles. Dans les villes les plus frappées de l'Afrique australe, 40 % des femmes enceintes sont séropositives et plus d'un enfant sur 10 a vu sa mère mourir du sida. Ce sont les grands-mères qui s'occupent des orphelins et les fillettes ne fréquentent pas l'école parce qu'elles doivent soigner des parents malades. Le tissu social auquel les femmes ont consacré tant de travail se défait. En deuxième lieu, la traite des femmes et des enfants, une abjection qui remonte à des temps immémoriaux, est devenue un fléau mondial.

Ces fléaux exigent une action immédiate. J'ai demandé aux États Membres, lorsqu'ils se réuniront en septembre pour le Sommet du Millénaire, de se fixer des objectifs précis visant à enrayer la propagation du VIH/sida. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a demandé que soit lancée une campagne internationale concertée contre la traite des femmes, fondée sur les droits de la personne et sur la mise en place d'un régime juridique solide. Tous ces défis, anciens et nouveaux, font partie du monde complexe et interdépendant dans lequel nous vivons aujourd'hui. Nous ne pourrions les relever que si nous permettons aux femmes d'exploiter ce que ce monde a de meilleur, plutôt que de les condamner à pâtir de ce qu'il a de pire.

Cela veut dire, avant tout, que les femmes doivent être instruites et pouvoir jouer leur rôle dans l'économie mondiale. C'est parce qu'elles ne sont pas instruites que les filles ne savent pas comment se prémunir contre le VIH. Et c'est souvent parce qu'elles n'ont pas de possibilités d'emploi que les femmes risquent l'infection par des relations sexuelles précoces.

De même, c'est parce qu'elles n'ont aucune perspective économique que beaucoup de femmes veulent émigrer et risquent d'être victimes de la traite; leur manque d'instruction les rend vulnérables, quelles que soient les lois que nous adoptons. Autrement dit, l'éducation est à la fois la porte d'entrée dans l'économie mondiale et la meilleure défense contre ses pièges. La mondialisation implique des changements techniques qui favorisent les travailleurs les plus qualifiés aux dépens de ceux qui le sont moins. Cette évolution creuse encore davantage l'écart entre les salaires des hommes et ceux des femmes. Seule l'éducation permettra aux femmes de combler cet écart.

D'ores et déjà, partout dans le monde, de très nombreuses femmes participent aux activités de production, dans des secteurs allant des textiles au traitement des données. Mais la plupart d'entre elles travaillent dans des conditions scandaleuses, pour des salaires de misère. Cette situation ne changera que lorsque les femmes prendront des décisions économiques – en tant que gestionnaires, entrepreneuses et employeuses, dirigeantes syndicales et avocates du droit du travail et lorsqu'elles prendront les décisions sociales et politiques, en tant que chefs de collectivités, négociatrices, juges ou ministres.

Les femmes représentent l'essentiel de la main-d'oeuvre agricole, en Afrique et dans de nombreuses autres régions du monde. Et pourtant, la plupart d'entre elles se voient encore refuser le droit au crédit, à la propriété foncière et à l'héritage. Leur travail n'est ni reconnu ni rémunéré à sa juste valeur. Leurs besoins ne sont pas considérés comme prioritaires. Même au sein des ménages, elles n'ont pas toujours leur mot à dire. Ici encore, l'éducation peut faire toute la différence, en permettant aux femmes de se faire les championnes des droits de leurs sœurs: droit à la terre, au crédit, aux moyens de commercialisation et à la technologie, et voix au chapitre, sur un pied d'égalité, dans les réformes foncières.

Une fois qu'elles seront instruites et intégrées dans la population active, les femmes seront mieux à même de choisir l'âge auquel elles se marient et le nombre d'enfants qu'elles veulent avoir. Elles pourront, ainsi que leurs enfants, être mieux nourries, mieux soignées et mieux instruites. Leur exemple en inspirera d'autres, car les parents comprendront qu'il vaut la peine d'investir dans leurs filles – au moins autant que dans leurs fils. En fait, de nombreuses études ont confirmé qu'il n'y a pas de stratégie de développement plus bénéfique pour la société dans son ensemble – hommes et femmes – que celle qui accorde aux femmes un rôle fondamental.

J'espère que dans le courant de ce siècle, nous prouverons en outre que la meilleure stratégie pour prévenir les conflits est d'élargir le rôle des femmes en tant qu'architectes de la paix. À l'ONU même, nous devons trouver des moyens de confier à davantage de femmes des fonctions liées aux opérations de maintien et de rétablissement de la paix. Et c'est pourquoi, dans mon rapport du millénaire et en plus au Forum mondial sur l'éducation, j'ai demandé aux gouvernements qu'ils fassent de l'éducation des filles leur priorité. En fait,

j'estime que l'application du Programme d'action de Beijing sera cruciale pour la réalisation de tous les objectifs que j'ai invité les dirigeants mondiaux à adopter au nom de tous les peuples du monde.

Il y a cinq ans, les femmes sont allées à Beijing en disant simplement : « Nous ne sommes pas des invitées sur cette planète. Nous sommes chez nous ». Aujourd'hui, je crois que nous le savons tous: cette observation était très en deçà de la vérité. J'espère que la présente session fera comprendre au monde entier non seulement que les femmes sont chez elles sur notre planète, mais aussi que l'avenir de cette planète dépend d'elles.

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-23/2 et Add. 1 et 2) (parties I à IV)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Présidente du Bureau de la Commission de la condition de la femme constituée en Comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, Mme Christine Kapalata, de la République-Unie de Tanzanie.

Mme Kapalata (Présidente du Bureau de la Commission de la condition de la femme constituée en Comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir que de présenter à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale le rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » qui figure au document A/S-23/2.

D'emblée je voudrais souhaiter la bienvenue aux nombreux dirigeants et représentants de gouvernements, de cabinets et de la société civile qui assistent à cette très importante réunion. Cette session extraordinaire est pour nous l'occasion d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action et de dégager les nouvelles mesures susceptibles de guider les gouvernements et les autres acteurs concernés dans les efforts qu'ils feront pour donner

effet à leurs promesses. C'est véritablement une grande responsabilité historique que nous nous partageons là.

La Commission de la condition de la femme constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire a travaillé avec assiduité pour faire en sorte que cette session apporte une contribution véritable au lancement du programme d'action pour la promotion de la femme et l'égalité entre les sexes. Les préparatifs en vue de l'examen au bout de cinq ans ont commencé dès la clôture de la Conférence de Beijing avec le programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme pour la période de 1996 à 1999. Au cours de cette période, la Commission s'est consacrée à l'examen et à l'analyse de la mise en œuvre du Programme d'action dans les 12 domaines critiques appelant l'adoption de mesures prioritaires. Cet examen a débouché sur l'adoption de résolutions et de conclusions convenues contenant des recommandations aux fins de leur application accélérée. Les conclusions convenues de la Commission de la condition de la femme ont été des plus précieuses pour les travaux du Comité préparatoire lorsqu'il s'est agi de concevoir et de discuter le rapport sur les nouvelles mesures et initiatives.

Le processus préparatoire, bien qu'il ait parfois été difficile, s'est placé sous le signe de la transparence et de la participation et a assuré la pleine participation de tous les États Membres et de tous les observateurs ainsi que des représentants du système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Des consultations intergouvernementales approfondies et stimulantes ont eu lieu avant, pendant et après la troisième session du Comité préparatoire, en mars 2000. Beaucoup se souviendront des heures difficiles que nous leur avons consacrées. Grâce à l'engagement et à l'effort concerté des délégations, le Comité préparatoire a réussi à adopter la Déclaration politique qui elle-même témoigne de la détermination et de la volonté politique des États Membres pour ce qui est de mettre pleinement en œuvre les objectifs stratégiques du Programme d'action. Le Comité préparatoire a également offert aux organisations non gouvernementales qui se sont créées depuis la Conférence de Beijing la possibilité de participer à la session extraordinaire, réaffirmant là son engagement à assurer un processus participatif et transparent dans un partenariat entre les gouvernements et la société civile.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance à toutes les organisations non gouvernementales, à celles qui

sont ici aujourd'hui ainsi qu'à celles qui n'ont pas pu se joindre à nous, pour le profond dévouement dont elles ont fait preuve et pour le ferme appui qu'elles ont apporté au principe de l'égalité entre les sexes. C'est parce que les femmes et les hommes se sont investis eux-mêmes dans le programme en faveur de l'égalité entre les sexes que les conférences consacrées aux femmes ont été si exceptionnelles.

L'une des conséquences principales des quatre Conférences mondiales qui ont commencé à Mexico en 1975 a été de déclencher un processus irréversible : à savoir la lutte pour l'égalité entre les sexes. Mme Gertrude Mongela – Secrétaire générale de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se trouve aujourd'hui dans la salle, a déclaré au cours de la Conférence de Beijing qu'il n'était pas question de revenir en arrière. Les femmes du monde entier nourrissent aujourd'hui des espoirs qu'elles n'avaient jamais nourris auparavant. L'idée d'un monde exempt de violence et de pauvreté, d'un monde dans lequel il est possible d'augmenter les chances que l'on a dans la vie a cessé d'être un rêve impossible. L'adoption unanime de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing par 189 gouvernements il y a cinq ans a fermement établi le fait que ces pays ont pour plus grande priorité d'assurer la réalisation de la promotion et de l'égalité des femmes. La session extraordinaire permet d'avancer encore dans ce domaine.

Le processus d'examen montre que nous pouvons nous féliciter de nombreuses réalisations. Mais nous devons reconnaître avec tristesse que de nombreuses formes d'inégalités tenaces continuent d'affliger le monde et de faire obstacle à un progrès véritable vers l'égalité entre les sexes, le développement et la paix. En cette ère de mondialisation, les disparités entre les pauvres et les riches à tous les niveaux s'accroissent et ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus de cette pauvreté croissante. Si l'on ne vient pas à bout des causes profondes des inégalités en faisant appel à des politiques et des programmes nationaux et internationaux, les efforts collectifs que nous avons déployés jusqu'à présent, échoueront. Nous, États Membres, avons l'obligation de faire en sorte que les nouvelles mesures et initiatives pour la pleine mise en œuvre du Programme d'action correspondent pleinement aux ressources financières nécessaires, en particulier par le biais de l'aide publique au développement ainsi que par la prise en compte systématique des sexes dans tous les processus budgétaires.

En dépit de tous les efforts du Comité préparatoire, de nombreux paragraphes du document dont nous sommes saisis restent en suspens. Nous continuerons donc nos délibérations au sein du Comité spécial de cette session. Pour parvenir à un accord sur ces questions il faudra une véritable volonté politique et des décisions politiques responsables prises dans un esprit de partenariat et de coopération. J'espère sincèrement que les dirigeants nationaux ici présents joueront leur rôle collectif, ce qui nous permettra enfin de faire progresser la cause des femmes dans le monde. Je suis persuadée que l'on parviendra à un consensus sur les paragraphes du texte encore en suspens.

Pour terminer, je voudrais reconnaître avec gratitude le dur travail accompli par mes prédécesseurs et les contributions de mes collègues qui ont consenti de nombreux sacrifices au cours de la période de négociations. Elles ont travaillé dans un véritable esprit d'équipe.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale remercie la Présidente du Bureau de la Commission de la condition de la femme constituée en Comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que ceux qui ont participé au Comité préparatoire pour les efforts qu'ils ont déployés pour permettre à la session extraordinaire de prendre un bon départ.

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Organisation de la session

Projet de décision II (A/S-23/2)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres sont invités à examiner le projet de décision II, recommandé par la Commission de la condition de la femme constituée en Comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale dans son rapport figurant au document A/S-23/2.

Le projet de décision II s'intitule « Organisation de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale » Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision II?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision que l'Assemblée générale vient de prendre sur la recommandation du Comité préparatoire, les

dispositions suivantes gouverneront la vingt-troisième session extraordinaire :

Les Vice-Présidents de la vingt-troisième session extraordinaire seront les mêmes que ceux de la cinquante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Les Vice-Présidents de la cinquante-quatrième session ordinaire sont les États Membres suivants : Algérie, Bolivie, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grenade, Iraq, Islande, Lituanie, Monaco, Nigéria, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Seychelles, Tadjikistan et Thaïlande.

En l'absence d'objection, je considère que l'Assemblée décide d'élire par acclamation ces États Vice-Présidents de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour ce qui est des Présidents des grandes commissions de la vingt-troisième session extraordinaire, les Présidents des grandes commissions de la cinquante-quatrième session ordinaire assureront les mêmes fonctions. Les Présidents des grandes commissions pour la présente session sont les suivants : le Président de la Première Commission, M. Raimundo Gonzalez (Chili); le Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), M. Sotirios Zackheos (Chypre); le Président de la Deuxième Commission, M. Roble Olhaye (Djibouti); le Président de la Troisième Commission, M. Vladimir Galuška (République tchèque); la Présidente de la Cinquième Commission, Mme Penny Wensley (Australie); et le Président de la Sixième Commission, M. Phakiso Mochochoko (Lesotho).

En l'absence d'objections, je considérerai que l'Assemblée décide d'élire par acclamation ces représentants présidents des grandes commissions à la vingt-troisième session extraordinaire.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la Deuxième Commission, le Président de la Commission m'a informé qu'en son absence, il a désigné M. Giovanni Brauzzi de l'Italie, Vice-Président de

la Deuxième Commission, en tant que Président par intérim de la Commission pour la durée de la session extraordinaire.

En adoptant les recommandations du comité préparatoire, l'Assemblée a créé un comité ad hoc plénier, qui sera appelé Comité ad hoc plénier de la vingt-troisième session extraordinaire.

Conformément aux recommandations du Comité préparatoire qui viennent d'être adoptées par l'Assemblée générale, le Président du Comité ad hoc plénier sera un membre à part entière du Bureau de la vingt-troisième session extraordinaire.

Concernant l'élection du Président du Comité ad hoc plénier, le Comité préparatoire recommande que la Présidente du Comité préparatoire, Mme Christine Kapalata de la République-Unie de Tanzanie, exerce les mêmes fonctions au sein du Comité ad hoc plénier.

Je considère que l'Assemblée à sa vingt-troisième session extraordinaire souhaite l'élire par acclamation Présidente du Comité ad hoc plénier.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Je félicite Mme Christine Kapalata, au nom de l'Assemblée générale et en mon nom propre, et lui adresse tous mes vœux de succès dans les importantes responsabilités qu'elle vient d'assumer.

Le Bureau de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale est à présent entièrement constitué.

Nous passons maintenant aux questions relatives à la participation des orateurs autres que ceux des États Membres aux travaux de la session extraordinaire.

En vertu de la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée générale, les observateurs pourront faire des déclarations dans le cadre du débat général.

Les États membres des institutions spécialisées des Nations Unies qui ne sont pas Membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir les Îles Cook, Nioué, le Saint-Siège, la Suisse et Tuvalu, pourront participer aux travaux de la vingt-troisième session extraordinaire en qualité d'observateurs.

Les membres associés des commissions régionales, à savoir les Samoa américaines, Anguilla, Aruba, les îles Vierges britanniques, les Îles Cook, la Polynésie française, Guam, Hong Kong Chine, Macao Chine,

Montserrat, les Antilles néerlandaises, la Nouvelle-Calédonie, Nioué, les îles Mariannes septentrionales, Porto Rico et les îles Vierges américaines, pourront participer à la présente session extraordinaire en tant qu'observateurs, dans les mêmes conditions qu'à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Sans créer un précédent pour d'autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, les chefs de programmes des Nations Unies, les chefs des institutions spécialisées et d'autres entités du système des Nations Unies pourront faire des déclarations dans le débat en plénière, et les représentants du système des Nations Unies pourront faire des déclarations dans le cadre du Comité ad hoc plénier.

Étant donné le temps imparti, un nombre limité de représentants d'organisations non gouvernementales ayant statut consultatif auprès du Conseil économique et social pourront faire des déclarations lors du débat en plénière.

À cet égard, j'informe l'Assemblée que des consultations sont toujours en cours en ce qui concerne la liste des organisations non gouvernementales retenues. Dès que la liste sera prête, elle sera soumise à l'Assemblée pour approbation.

J'informe également les membres que les représentants des organisations non gouvernementales pourront également faire des déclarations dans le cadre du Comité ad hoc plénier.

Ces dispositions ne créeront pas un précédent pour d'autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

Conformément à la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée générale, et sans créer un précédent pour d'autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera invitée à participer au débat en plénière.

Conformément à la décision que l'Assemblée générale vient de prendre, il se tiendra 10 séances plénières durant cette période de cinq jours, à raison de deux séances par jour, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Étant donné le nombre important de représentants déjà inscrits sur la liste des orateurs pour le débat en plénière, je voudrais faire savoir aux membres que

j'entends commencer les séances plénières à 10 heures et à 15 heures précises.

À ce sujet, je tiens à assurer l'Assemblée que je me trouverai à la présidence ponctuellement à l'heure prévue. J'espère sincèrement que toutes les délégations feront un effort particulier de coopération sur ce point.

Pour ce qui est de la longueur des déclarations dans le cadre du débat en plénière, je tiens à rappeler aux représentants qu'en vertu de la décision qui vient d'être adoptée par l'Assemblée, les déclarations faites dans le cadre du débat en plénière ne devraient pas dépasser sept minutes.

Dans le cadre de cette limite de sept minutes, un système de voyants lumineux a été mis en place à la tribune des orateurs; il fonctionnera comme suit : un voyant vert s'allumera au commencement de la déclaration de l'orateur; un voyant orange s'allumera 30 secondes avant la fin des sept minutes; un voyant rouge enfin s'allumera à l'échéance du délai de sept minutes.

Je voudrais en appeler aux orateurs au débat en plénière pour qu'ils coopèrent en limitant leurs déclarations à sept minutes afin que tous ceux qui sont inscrits sur la liste des orateurs à une séance donnée puissent être entendus à ladite séance.

Je voudrais attirer l'attention des délégués sur une question concernant la participation de la Palestine, en sa qualité d'observateur, aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Les membres de l'Assemblée se souviendront de la résolution 52/250 de l'Assemblée générale, en date du 7 juillet 1998, et de son annexe ainsi que d'une note du Secrétaire général figurant dans le document A/52/1002 qui indique comment le Secrétaire général interprète l'application des modalités figurant en annexe à la résolution.

J'aimerais tout particulièrement signaler le paragraphe 6 de l'annexe à la résolution 52/250 qui se lit comme suit :

« Le droit de faire des interventions, une explication liminaire ou le rappel des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale n'étant faits qu'une seule fois par le Président de l'Assemblée générale au début de chaque session de l'Assemblée. »

Par conséquent, au cours de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'observateur de la Palestine participera aux travaux de l'Assemblée conformément à la résolution 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974, à la résolution 43/177 du 15 décembre 1988 et à la résolution 52/250 du 7 juillet 1998, sans qu'il ne soit à nouveau nécessaire de fournir des explications préalables avant toute intervention de la Palestine au cours de cette session extraordinaire.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale figure dans le document A/S-23/1, qui a été recommandé pour adoption par la Commission de la condition de la femme, en tant que comité préparatoire de la vingt-troisième session extraordinaire, au projet de décision I de son rapport (A/S-23/2). Afin d'accélérer ses travaux, l'Assemblée souhaitera peut-être examiner l'ordre du jour provisoire en séance plénière sans le renvoyer au Bureau.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document A/S-23/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : S'agissant de la répartition des questions, sur la base de la décision prise par l'Assemblée générale, il est prévu que toutes les questions soient examinées directement en plénière. En outre, les points 8 et 9 ont également été renvoyés au Comité ad hoc plénier de la vingt-troisième session extraordinaire pour examen, étant entendu que le débat sur les points 8 et 9 aura lieu en séance plénière.

Au titre des points 8 et 9, le Comité ad hoc plénier examinera un texte intitulé « Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en place de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing », qui figure au document A/S-23/2/Add.2, parties I à IV.

Points 8 et 9 de l'ordre du jour

Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing

Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action de Beijing

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entamer son débat sur les points 8 et 9 de l'ordre du jour.

L'Assemblée entendra en premier lieu une déclaration de S. E. Mme Isatou Njie-Saidy, Vice-Présidente de la République de Gambie.

Mme Njie-Saidy (Gambie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord transmettre la sincère gratitude de S. E. le Président de la République de Gambie, Yahya A. J. J. Jammeh, du peuple et du Gouvernement gambiens pour l'aimable invitation qui m'a été adressée ainsi qu'à ma délégation pour prendre part à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le thème: « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle ».

Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer, au nom de ma délégation, mes chaleureuses félicitations à la suite de votre élection à la présidence de la présente session extraordinaire. Je voudrais également féliciter M. Kofi Annan et son équipe compétente pour l'excellent travail préparatoire réalisé en vue d'assurer le succès de cette session.

La contribution des femmes à tous les aspects du développement humain, aux plans national et international, est naturellement une source de grande fierté pour nous tous. La fin du XXe siècle a montré que les femmes du monde entier ont réalisé des progrès dans tous les domaines du développement – traditionnel et non traditionnel – dans les sciences, la technologie, la politique, les affaires, les finances, la santé, l'éducation, la culture et bien entendu, les arts. Nombre d'acquis remarquables que les femmes ont réalisés et qu'elles continuent de réaliser dans tous les domaines de l'action humaine et du développement constituent une grande source d'inspiration pour nous tous.

C'est dans ce contexte que la présente session extraordinaire devrait examiner le rôle des femmes en tant que groupe social en ce nouveau millénaire et la façon de réaliser une véritable égalité entre les sexes, tout en continuant d'oeuvrer au développement et à la paix universels.

Il convient de noter que la Conférence de Beijing sur les femmes, tenue en 1995, a suscité une nouvelle prise de conscience accrue au plan international sur les questions liées aux femmes en matière de développement, d'égalité entre les sexes et de reconnaissance des droits et prérogatives des femmes au sein de la société.

En effet, les répercussions des déclarations faites à la Conférence de Beijing, ainsi que l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'action et les recommandations émises lors de cette Conférence ont atteint les côtes de la Gambie. Ce fut un catalyseur formidable, notamment dans la promotion et la reconnaissance du rôle des femmes dans le développement de notre pays.

Le Gouvernement gambien, comme tous les autres gouvernements du monde entier, a répondu à l'appel lancé lors de la Conférence de Copenhague des Nations Unies en adoptant une loi du Parlement. La loi du Conseil national des femmes de 1980 a créé deux institutions : le Conseil national des femmes, un organisme national qui établit des politiques relatives aux femmes, et le Bureau national des femmes, qui est le secrétariat et la branche exécutive du Conseil. Évidemment, ces institutions œuvrent en collaboration, puisque nous parlons de rouages avec les organisations non gouvernementales et d'autres membres de la société civile concernant les femmes. Ils ont la responsabilité d'appliquer la politique nationale sur les femmes que nous venons d'adopter. Nous mettons en œuvre le document pertinent depuis la Conférence de Beijing, mettant ainsi partiellement en application le Programme d'action, et ses 12 domaines critiques.

Les objectifs de la politique du Gouvernement sont doubles : premièrement, catalyser tous les modes d'action nécessaires pour éliminer toutes les formes de discrimination et d'inégalité entre les femmes et les hommes; et deuxièmement, renforcer la création d'un environnement propice à la participation des femmes et l'égalité des chances, et à l'accès aux initiatives existantes visant à promouvoir l'avancement des femmes et des fillettes. Par conséquent, la politique arrive au moment opportun et elle est pertinente, surtout dans le contexte de l'objectif de développement de notre pays, que l'on appelle l'initiative Vision 20/20.

Étant donné que la politique est fondée sur le concept selon lequel la sécurité et l'habilitation économique des femmes ne sont possibles que grâce à l'élimination de la pauvreté et à la promotion de

moyens de subsistance durables, il est fondamental que les femmes gambiennes participent pleinement, sans être mises à l'écart, au développement socioéconomique du pays.

Le projet de Programme d'action pour la politique sexospécifique dégage 18 objectifs politiques qui couvrent les 12 domaines critiques dont nous avons convenu à Beijing en 1995, et que l'on retrouve dans le Programme d'action. Le Projet propose également des stratégies concrètes pour la mise en oeuvre de ce Programme d'action.

Dans le domaine du développement durable, le Gouvernement gambien, en collaboration avec les organisations non gouvernementales locales et internationales, d'autres organismes et des protagonistes clefs en matière de développement, a également élaboré et mis en oeuvre un programme national complet d'élimination de la pauvreté afin que ce fléau soit éradiqué une fois pour toutes, et que les femmes, en tant qu'important groupe social dans ce processus, soient habilitées tant sur le plan économique que social. Le Programme tire sa force et sa direction de la stratégie d'élimination de la pauvreté, qui a été élaborée en 1992 et dont certains aspects sont maintenant réexaminés tandis que d'autres sont mis en oeuvre. Afin d'éviter un développement inégal et des préjugés, on a aussi mis l'accent sur le développement des régions rurales du pays – sur le plan de l'infrastructure physique et sociale – ainsi que sur le renforcement des capacités de la population locale, des femmes et des jeunes en particulier, pour qu'elles puissent jouer un rôle plus actif dans le développement national.

La violence sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de harcèlement sexuel ou de violences physiques à l'encontre des femmes, est considérée dans le monde entier comme une violation des droits fondamentaux. Les femmes gambiennes, comme la plupart des femmes dans le monde, ont été victimes de tels sévices en dépit de la signature et de la ratification de plusieurs conventions. Particulièrement pour les femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été signée et ratifiée par la Gambie, tout comme la Convention relative aux droits de l'enfant.

En vertu des lois gambiennes, la violence contre les femmes est couverte en tant que voie de fait et il n'existe aucune disposition particulière pour les mauvais traitements infligés aux femmes. Par conséquent,

de tels cas sont, comme dans la plupart des régions du monde, considérés comme des problèmes familiaux, et sont dans la plupart des cas transmis au Ministère des services sociaux.

Toutefois, en dépit de toutes les lacunes que j'ai décrites, les institutions chargées d'appliquer les lois, les organisations des droits de l'homme, d'autres organisations non gouvernementales et des membres de la société civile gambienne ont contribué de façon importante aux efforts visant à éliminer la violence contre les femmes en Gambie.

Les femmes handicapées représentent près de la moitié du groupe des personnes handicapées, qu'elles soient atteintes d'un handicap auditif, visuel, mental ou physique. Les femmes handicapées sont désavantagées parce que leurs droits ne sont pas pleinement respectés et qu'elles ne bénéficient pas de chances égales sur le plan de la vie familiale, de l'éducation, de la formation, de l'emploi ainsi que des moyens de subsistance et de la prise de décisions. En Gambie, une mesure importante est mise en place pour atténuer cette lacune : l'établissement d'unités pour les femmes, notamment au sein des structures des associations de personnes handicapées, qui travaillent pour la représentation égale des personnes handicapées.

Pour la première fois dans l'histoire de la Gambie, la Constitution de 1997 de la Deuxième République prévoit le droit à l'éducation, qui est abordé dans l'article 30 de la Constitution, dans le chapitre traitant des droits. Cette initiative a fait en sorte que l'éducation, notamment au niveau primaire, soit gratuite afin de permettre aux filles d'en bénéficier. Dans la même veine, la politique nationale sur l'éducation de 1998-2003, qui vise à assurer la qualité et la pertinence de l'éducation, et à garantir l'accès à l'éducation, a été mise en place. Il faut souligner que la politique gambienne sur l'éducation est conforme au résultat de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous tenue en 1990 à Jomtien en Thaïlande.

Des progrès importants ont été observés relativement à la situation des fillettes en Gambie, surtout dans le domaine de l'éducation. Par exemple, les taux d'inscription des fillettes au niveau primaire ont dépassé les 60 % fixés par le Gouvernement. Nous sommes allés plus loin en établissant un fonds d'affectation spéciale pour l'éducation des filles dans toutes les régions du pays. Ce fonds a été établi et géré par le Ministère de l'éducation et le Forum des éducatrices afri-

caines, en Gambie ainsi que d'autres organisations non gouvernementales.

Nos efforts en Gambie pour continuer à encourager l'éducation des filles visent à former davantage d'enseignantes afin qu'elles puissent servir de modèles pour les fillettes. Ces efforts ont également été enrichis grâce à un autre programme que nous avons mis en oeuvre avec succès : le programme de rattrapage pour les enseignantes.

Le Gouvernement a reconnu le rôle important que les femmes en Gambie jouent dans l'économie, surtout dans les secteurs non structurés et dans l'agriculture.

Ainsi, 75 % des travailleurs agricoles en Gambie sont des femmes qui, bien entendu, représentent 51 % de la population totale qui était de 1,3 million d'habitants selon le recensement de 1993. Dans leur grande majorité, les femmes en Gambie cultivent le riz, pratiquent l'horticulture et l'élevage, entre autres choses. L'agriculture représentant 30 à 40 % du produit intérieur brut de la Gambie, le rôle des femmes au niveau macroéconomique est, pour nous, en tant que Gouvernement, d'une importance capitale. Ainsi, les politiques actuelles que nous avons mises en place sont centrées sur l'habilitation des femmes dans ces secteurs en termes d'opportunités de ressources tels que la terre, le crédit et la technologie.

Depuis Beijing, la Gambie a nommé davantage de femmes secrétaires d'État – ou ministres comme elles sont parfois dénommées ailleurs; avant Beijing il n'y en avait qu'une, depuis elles sont trois : la Secrétaire d'État au tourisme et à la culture, la Secrétaire d'État à l'éducation, qui est présente parmi nous aujourd'hui et la Vice-Présidente qui est également chargée des affaires féminines; l'un des suppléants du Président de l'Assemblée nationale est également une femme. Les femmes détiennent aussi d'autres postes de direction au sein du Gouvernement, en tant que secrétaires permanentes, directrices et chefs de service en même temps qu'elles occupent des postes d'encadrement dans les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

On notera également que le rôle des femmes dans le développement national en Gambie s'est étendu et a pris de l'importance depuis la Conférence de Beijing en 1995, en dépit des nombreux obstacles qui, nous en conviendrons tous, entravent encore la réalisation d'une égalité véritable entre les sexes, partout dans le monde. Dans nos efforts collectifs pour redresser ce déséquilibre, en particulier pour ce qui est de l'égalité

entre les sexes, et dans la planification, en Gambie nous avons renouvelé notre engagement et dégagé sept domaines ou facteurs indispensables pour améliorer et soutenir le rôle des femmes dans le développement, la paix et la sécurité internationales pour tous.

Le premier est une volonté politique réelle à tous les niveaux pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et de ses 12 domaines critiques. Le deuxième consiste à examiner les programmes et politiques à un niveau général et sectoriel, en orientant ces programmes pour s'assurer qu'ils prennent en considération les questions relatives aux femmes et à la pauvreté. Le troisième consiste à accroître les activités de mobilisation, la sensibilisation et l'information, l'éducation et les campagnes de communication en faveur de la paix et de la stabilité qui encouragent des attitudes et des comportements positifs à l'égard de l'égalité entre les sexes, l'équité et le pouvoir d'action des femmes. Le quatrième est la mise à disposition de ressources, en particulier financières et techniques, qui sont ciblées et utilisées de manière appropriée. Le cinquième est l'engagement et l'aide du Gouvernement et des donateurs dans la fourniture et l'offre de services économiques et sociaux accessibles et de qualité en Gambie. Le sixième est la création d'une assemblée des femmes pour la gestion durable de l'environnement en tant qu'outil d'accroissement de leur participation. Le dernier, mais non le moindre, c'est l'augmentation des ressources pour renforcer la participation des femmes au sein ou en dehors du Gouvernement.

Depuis Beijing, et même avant, nombreuses ont été les discussions à travers le monde sur les questions relatives aux femmes mais peu d'actions – en tout cas concrètes – ont été conduites par la communauté mondiale pour mettre en oeuvre les politiques et déclarations dans ce domaine. Nous lançons un appel au monde pour que l'on réalise que prendre en compte les besoins stratégiques des femmes et des fillettes est une nécessité et qu'assurer l'égalité, l'équité et la démarginalisation des femmes est une condition sine qua none du développement du potentiel de la société dans son ensemble. Le développement des femmes c'est vraiment le développement pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Présidente de la Gambie de sa déclaration.

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je souhaiterais demander aux représentants d'avoir l'obligeance de se déplacer en silence dans les allées, à

la fin de chaque discours et lorsqu'ils entrent et sortent de la salle de l'Assemblée générale. En particulier, je voudrais demander à toutes les délégations de bien vouloir garder un silence optimum dans la salle de l'Assemblée générale afin que nous réservions la dignité qu'il se doit aux orateurs et que nous puissions aussi les entendre. Je demande aux représentants de bien vouloir coopérer avec le Président afin que l'ordre et le silence soient maintenus dans la salle de l'Assemblée générale.

L'Assemblée va maintenant entendre la déclaration de S. E. M. Didjob Divungi Di Ndinge, Vice-Président de la République du Gabon.

M. Divungi Di Ndinge (Gabon) : Pour la première fois, à ce niveau de représentation, l'occasion est donnée aux États Membres de notre Organisation d'établir un premier bilan de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing. Il s'agit, à l'évidence, d'une réelle opportunité et d'une étape importante dans le juste combat de la libération de la femme et de la promotion de son statut.

Le thème de cette session est véritablement chargé de symboles et sa déclinaison sonne comme une interpellation forte à l'endroit de tous les dirigeants et de tous les citoyens de notre planète. L'évaluation à laquelle nous sommes conviés vient à point nommé, parce qu'elle doit nous permettre effectivement au niveau de chacun de nos pays, d'apprécier le parcours réalisé et d'entrevoir l'avenir. Comme elle permettra – j'en suis convaincu – de mobiliser davantage la communauté internationale dans sa volonté et son élan d'accompagnement de nos expériences nationales ou régionales.

Monsieur le Président, avant de présenter succinctement le bilan-étape de mon pays, le Gabon, permettez-moi de vous féliciter très chaleureusement et très fraternellement au nom du Président de la République gabonaise, S. E. M. El Hadj Omar Bongo que j'ai l'honneur de représenter à la présente session. Vos éminentes qualités de diplomate et votre esprit de conciliation sont pour nous un gage de réussite dans la direction de nos travaux.

Il est vrai qu'en retraçant l'histoire, apparaît le sentiment, voire le constat, que toute évolution de la condition et du statut social de la femme est dépendante de l'image et du rôle que l'homme lui a toujours attribué.

Mais que nous soyons du Nord ou du Sud, que nous appartenions aux civilisations premières ou à celles dites de la modernité, nous devons nous convaincre que nous ne pouvons promouvoir efficacement le développement et la paix, le progrès des sociétés, l'évolution des idées et l'utilisation des intelligences dans nos pays comme dans nos différentes régions si les femmes, qui représentent aujourd'hui plus de la moitié de l'humanité, n'occupent pas dans le processus de l'évolution du monde la place qui leur revient.

La femme demeure en effet une valeur référentielle de base qui assume directement ou indirectement un rôle sociétal majeur, rôle qu'il convient d'organiser et de promouvoir.

C'est avec cette vision que le Gabon, depuis plusieurs années a su, du moins au plan conceptuel, intégrer la femme au niveau de la consolidation de la nation, du développement du pays et du respect des libertés et droits fondamentaux de la personne humaine. Ainsi, notre Constitution consacre de façon explicite l'égalité des citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinion ou de religion.

Très tôt également, des dispositions législatives en faveur des femmes ont été adoptées : suppression de la dot, interdiction du mariage des mineures, droit à l'éducation et droit au travail.

Au plan institutionnel, et pour marquer notre volonté d'intégrer la femme au processus de construction nationale, le Chef de l'État a mis en place dès la fin des années soixante, un Ministère spécifique ayant pour mission fondamentale la promotion des droits de la femme. De même, depuis de nombreuses années, des femmes occupent d'importantes fonctions d'État.

Au plan international, le Gabon est Partie à la Convention de 1984 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Pour traduire dans le cadre d'un programme national, les 12 domaines critiques du Plan d'action de Beijing en orientations stratégiques à court, à moyen et à long terme, le Gabon a organisé du 8 au 10 mars 1996, un séminaire de suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing.

Le constat général fait à cette occasion, 10 ans après la Conférence de Nairobi, est qu'à l'instar de nombreux pays, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas réalisée, malgré un environnement insti-

tutionnel et juridique ambitieux. Cette résistance passive se fonde essentiellement sur les préjugés culturels et sociaux; le manque de confiance en leurs possibilités des femmes elles-mêmes; le manque de formation, ou la faiblesse du niveau d'études des jeunes filles en âge scolaire, et le contexte économique et social défavorable qui amplifie les fractures existantes.

Aussi, le plan national d'actions concrètes issu de ce séminaire vise essentiellement, la mobilisation, l'autonomisation et la promotion sociale et économique des femmes. À ce jour, ce programme a été adopté par le Gouvernement. C'est le lieu de saluer l'assistance des Nations Unies qui, à travers le Programme des Nations Unies pour le développement, est le principal soutien technique et financier pour l'élaboration de ce programme, comme à celui de son application et de son suivi.

Au titre des réalisations concrètes de ce plan, il me plaît de souligner la création de l'Observatoire des droits de la femme et de la parité. À la fois lieu d'étude et moyen de pression pour la révision des textes, l'Observatoire est un espace de dialogue entre le Gouvernement, le Parlement, et la société civile qui le gère par le biais d'une organisation non gouvernementale. L'Observatoire doit permettre à la femme de conquérir et de consolider à son profit tous les droits fondamentaux, par la sensibilisation et l'information. C'est à ce titre que dès cette année, toutes les délégations provinciales du Ministère de la promotion de la femme seront reliées à l'Internet.

Je voudrais également vous dire tout l'espoir que nous plaçons dans le programme Femme, Éducation et Formation. En effet, l'incitation à la qualification professionnelle des jeunes filles, l'alphabetisation fonctionnelle des populations féminines, tout comme le programme de coopération Gabon-Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur le phénomène de la déscolarisation des jeunes filles, sont des actions prometteuses. Elles offriront indéniablement à la femme, quel que soit son âge, de meilleures conditions d'insertion dans la vie active, à la faveur d'un emploi indépendant ou d'une microentreprise.

Et c'est dans cet esprit que le Gouvernement souhaite mettre en place un fonds d'appui au financement des projets productifs qui permettrait la réalisation de plus de 1 000 projets collectifs ou individuels.

C'est aussi dans ce contexte qu'il faut situer le concours national du Grand prix du Président de la Ré-

publique pour la promotion des activités socioéconomiques des femmes, organisé tous les ans depuis 1998. Cette initiative témoigne de l'importance que le chef de l'État gabonais lui-même accorde à l'émancipation et surtout à l'implication des femmes au processus de développement de notre pays.

Le Gabon a également organisé des séminaires, notamment l'Atelier sur le concept Genre, du 18 au 22 octobre 1999, publié une enquête nationale sur la femme et la prise de décisions et est en train de réaliser un film vidéo sur les violences faites aux femmes.

Partout à travers le monde et particulièrement en Afrique, des tensions multiformes persistent, des guerres civiles et des conflits armés parmi les plus meurtriers et les plus avilissants éclatent ou resurgissent, des grappes humaines ou des peuples entiers, en interminable errance dans leur propre pays ou au-delà de leurs frontières, sont à la recherche d'une oasis de paix.

En introduisant le concept de la paix dans la déclinaison du thème de cette session, nous devons tous nous convaincre que la paix et la stabilité constituent, entre autres, des préalables qui déterminent la réalisation effective de tous les programmes d'action possibles. La femme, matrice, socle et clef de voûte de toute société doit plus que jamais incarner l'espoir, l'avenir, le sursaut salvateur de l'humanité dans sa quête permanente de la paix.

Principale victime, avec l'enfant, de toutes les situations de non-paix, elle ne doit plus subir. Elle doit réagir, elle doit agir. C'est avec cette intime conviction que les femmes de mon pays ont, depuis quelques années déjà, constamment contribué à la recherche de la paix au Gabon comme en dehors de nos frontières.

Je relèverai notamment la déclaration faite à Libreville par les femmes gabonaises en faveur de la paix au Congo Brazzaville en 1997, au plus fort de la guerre civile, à l'occasion du Sommet des chefs d'État qui s'était tenu en vue de la réconciliation entre les parties en conflit.

Je citerai également la mise en place en décembre 1999 et le lancement des activités du Comité national des femmes pour la paix et le développement (CONAFEPAD), première antenne nationale du Comité africain des femmes pour la paix et le développement qui est un organe consultatif de l'Organisation de l'unité africaine, créé en novembre 1998.

Je citerai enfin l'appel en faveur de la paix dans la sous-région Afrique centrale adressé par ce Comité aux chefs d'État, aux secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine et aux directeurs généraux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation internationale du Travail.

Les résultats concrets de ce programme national ne sont certes pas encore à la hauteur de nos ambitions. Si des actes ont été posés, notre sentiment est que beaucoup reste à faire. La promotion de la femme requiert un effort plus conséquent de notre Gouvernement mais aussi un appui multiforme plus soutenu de la communauté internationale. Nous sommes donc à l'écoute de l'expérience des autres, dans le cadre de cette session d'évaluation qui, enrichie par les importantes manifestations qui se tiennent en parallèle de nos travaux, devrait aboutir à la nécessaire accélération de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

Il nous faut en effet consolider l'engagement de bousculer les idées reçues et faire jouer à chacune de nos concitoyennes et chacun de nos concitoyens, un rôle essentiel en vue de bâtir des nations prospères et réaliser le rêve d'un grand village planétaire où les idées de paix, d'égalité et de justice triomphent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président du Gabon de sa déclaration.

L'Assemblée va entendre maintenant une déclaration de S. E. M. Hage Geingob, Premier Ministre de la République de Namibie.

M. Geingob (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter mon compatriote et ami, M. Théo-Ben Gurirab, qui assume la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session et qui préside les travaux de cette session extraordinaire historique sur le thème de l'égalité entre les sexes, le développement et la paix. Connaissant sa compétence en matière de négociation et de diplomatie, nous sommes certains que la présente session extraordinaire sera couronnée d'un succès exceptionnel.

Dans la même veine, je voudrais exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la compétence avec laquelle il conduit les affaires de notre famille des Nations Unies depuis qu'il a accédé à ses hautes fonctions.

Je suis fier non seulement en tant que Premier Ministre mais à titre personnel d'être à la tête de la délégation namibienne à cette conférence historique. Je dirige cette délégation en ayant à l'esprit le projet de Déclaration politique présenté par la Présidente du Comité préparatoire, qui, en particulier, demande que les hommes doivent « se mobiliser aux côtés des femmes et d'assumer leur responsabilité pour ce qui est de faire progresser l'égalité entre les sexes ». (A/S-23/2, p. 10, par.6). Toutefois, j'espère qu'à l'avenir, les délégations qui participeront à des conférences de ce genre ne seront dirigées ni par moi ni par aucun homme, mais par une femme Premier Ministre de la Namibie.

L'objectif déclaré de la présente session extraordinaire est de réitérer notre attachement aux buts et objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. L'objectif sous-jacent et plus important encore est d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis et d'identifier de nouvelles mesures et initiatives pour faire en sorte que les engagements en faveur de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix soient pleinement respectés. Pour parvenir à la mise en oeuvre véritable et effective du Programme d'action, la Namibie a adopté en 1999 une politique nationale sur l'égalité entre les sexes. Cette politique traite des questions critiques soulevées dans le Programme d'action de Beijing et vise à faciliter – et finalement réaliser – l'égalité entre les sexes.

Dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, nous n'y parviendrons réellement, selon nous, non pas uniquement avec des programmes de lutte contre la pauvreté, mais grâce à l'indispensable participation démocratique et aux transformations des structures économiques. À cette fin, une stratégie de réinsertion au niveau communautaire a été adoptée dans notre pays pour corriger les déséquilibres existant entre les femmes des villes et celles des campagnes.

Nous sommes convaincus que l'éducation est l'outil indispensable dans la réalisation de l'égalité, du développement et de la paix. La Namibie a fait des progrès considérables dans l'éducation des femmes et des jeunes filles. Des efforts particuliers sont déployés pour réduire le nombre d'abandons scolaires chez les filles. Toutefois, ces efforts sont entravés par des facteurs tels que la grossesse des adolescentes, des programmes d'enseignement non favorables, et des lacunes dans le système social hérité du passé. Notre attachement à l'éducation des femmes est reflété avec propos par un dicton qui dit : « Éduquez les femmes, et

vous éduquez la nation tout entière ». Ce devrait être notre devise à l'aube du XXI^e siècle.

Nous avons créé des programmes de santé pour protéger tous les aspects de la vie des femmes. De nouveaux équipements sont offerts et l'on accorde l'attention voulue aux taux de mortalité qui sont élevés parmi les femmes et les filles du fait du paludisme, de la tuberculose, des maladies transmises par l'eau et de la malnutrition.

En dépit des résultats positifs obtenus par la stratégie en matière de soins de santé primaires, le fléau du VIH/sida a fait des ravages sur le système national de santé. C'est compte tenu de l'aggravation de ce fléau que Kora, en collaboration avec nos frères et soeurs d'Afrique du Sud, a décidé d'organiser le concert baptisé « Un milliard contre le sida en Afrique » en novembre de cette année en Afrique du Sud. L'objectif de ce concert est de susciter une prise de conscience nationale et internationale sur le fait que 2 millions d'Africains sont morts de VIH/sida en 1999 et qu'un nombre stupéfiant d'Africains sont séropositifs.

Comme si la calamité causée par le VIH/sida n'était pas une charge assez lourde pour les femmes, la violence contre les femmes s'ajoute à la violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales des femmes. Ainsi, une loi destinée à lutter contre le viol a été votée cette année par le Parlement. La loi sur la lutte contre le viol n'est pas sexiste et permettra aux femmes de mieux maîtriser leurs vies, et de mieux se protéger contre le viol et d'autres actes de violence. En outre, nos tribunaux ont commencé à infliger des peines plus graves aux personnes qui commettent l'acte odieux qu'est le viol.

Pour créer un environnement dans lequel les femmes jouissent *de jure* et *de facto* des droits de la personne humaine, la Namibie a ratifié le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Nous l'avons fait avec fierté, car nous sommes convaincus que des efforts concertés sont indispensables si nous voulons parvenir à réduire les disparités qui ont eu des effets négatifs sur les femmes, les fillettes, les enfants, et des handicapés.

Les participants à un récent colloque en Namibie ont adopté la Déclaration et le Plan d'action de Windhoek sur l'intégration d'une perspective sexospécifique et d'opérations multidimensionnelles de soutien à la paix. Ce colloque a été organisé par le Groupe des en-

seignements tirés des missions du Département des opérations de maintien des Nations Unies et placé sous l'égide du Gouvernement namibien. La Déclaration de Windhoek vise à sensibiliser le public sur l'importance de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les opérations de maintien de la paix. Nous exhortons donc la session extraordinaire à tenir compte de la Déclaration de Windhoek.

Un certain nombre de mesures politiques et législatives ont été prises pour promouvoir le rôle des femmes dans l'économie et leur assurer un accès égal aux ressources économiques. Ainsi, parmi les efforts que nous avons fait pour renforcer le nivellement des chances dans le jeu économique il y a la promulgation de la *Close Corporations Act*, qui permet aux entreprises féminines opérant dans le secteur des petites et moyennes entreprises de bénéficier des avantages offerts par cette loi. En même temps, les procédures d'octroi des marchés publics ont été rationalisées de manière à encourager les soumissions des entrepreneurs féminins pour l'offre des biens et services.

Bien que les femmes constituent la majorité de la population de la Namibie, peu de femmes ont été élues à des postes de responsabilité. Toutefois, des efforts sont en voie pour transformer le paysage politique en accroissant la représentation des femmes. Et les femmes sont assez bien représentées, à plusieurs postes constitutionnels, dans des Conseils d'administration, et dans des commissions. Je dois me hâter de dire qu'il s'agit tout simplement d'une goutte d'eau dans l'océan et que la participation de la femme exige que celle-ci devienne un acteur important dans notre société.

Dans le cadre du budget national et des efforts déployés pour intégrer une perspective sexospécifique en Namibie, le Gouvernement s'est engagé à accorder la plus grande priorité à l'égalité entre les sexes dans les politiques économiques et sociales. Le Gouvernement accroîtra également ses affectations budgétaires pour assurer des programmes et des activités sexospécifiques. Le fait que l'ancien Département des affaires féminines soit devenu un Ministère à part entière chargé des affaires féminines et du bien-être de l'enfant témoigne de l'attachement de la Namibie à l'égalité entre les sexes.

Notre Constitution nous enjoint de protéger notre écosystème fragile et de promouvoir la biodiversité.

À l'ère de l'information, avec le développement des technologies de l'information, le rôle des femmes

dans les médias devient de plus en plus important. Mais en dépit des efforts concertés de l'association namibienne des femmes travaillant dans les médias, destinés à faire connaître les réalisations des femmes dans ce domaine, celles-ci restent sous-représentées dans les postes de responsabilité et ne peuvent donc influencer sur ce genre d'orientations. Le Gouvernement continuera d'encourager les médias publics à aider les femmes journalistes à prendre en charge l'aspect éditorial dans ce secteur.

Bien que la Namibie ne soit pas directement affectée par les conséquences des conflits armés sur les femmes, nous connaissons bien le sort des femmes dans les régions où les conflits armés engendrent tant de troubles et de misère pour des millions de femmes innocentes. Nous continuerons de rapprocher les parties en conflit en vue de débarrasser le monde, et notamment l'Afrique, de ces guerres absurdes.

Avec le peuple namibien, le Gouvernement namibien continuera de corriger les déséquilibres existants en vue de trouver des solutions durables et appropriées. Nous devons façonner une nouvelle entente sociale pour répondre aux futurs défis. En ce début du XXI^e siècle, nous avons besoin de nouvelles solutions et orientations pour faire face aux problèmes critiques présentés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

Pour améliorer la condition des femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes, nous nous engageons à assurer une protection constitutionnelle égale des droits humains fondamentaux pour les hommes et les femmes et à mettre en oeuvre des mesures leur garantissant des chances égales. Nous nous engageons également à renforcer les moyens nationaux destinés à promouvoir et faciliter l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, et à continuer de soutenir au plan politique l'égalité entre les sexes. En tant que responsable de l'administration et de la fonction publique, j'encouragerai la mise en oeuvre d'une politique nationale en la matière et d'autres mesures que prendront les secteurs public et privé.

Pour terminer, faisons en sorte que l'esprit du Programme d'action de Beijing reste la voie à suivre et que nous, peuples des Nations Unies, emprunions cette voie tous ensemble. Réaffirmons notre attachement aux droits humains fondamentaux, à la dignité et à la valeur de la personne humaine et aux droit égaux entre fem-

mes et hommes. En donnant plus de pouvoir aux femmes, notre victoire est assurée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Wu Yi, Conseillère d'État de la Chine.

Mme Wu Yi (Chine) (*parle en chinois*) : Les Nations Unies convoquent aujourd'hui une session extraordinaire sur les femmes, un événement très important pour faire avancer la cause des femmes ainsi que pour la prospérité et le progrès de l'humanité. Je suis sûre que sous votre direction, Monsieur le Président, cette session sera couronnée de succès.

Il y a cinq ans, nous avons accueilli avec succès la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing. Cette conférence a non seulement montré la volonté et l'espoir de la communauté internationale de régler les questions des femmes, mais elle a également défini de façon plus claire les objectifs de la cause progressiste des femmes dans le monde et les mesures concrètes nécessaires à cet effet, apportant ainsi un nouveau souffle au développement de la cause mondiale des femmes.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées, la situation internationale a continué de s'orienter vers la multipolarité, alors que l'aspiration des divers peuples à la paix, à la stabilité et au développement est devenue plus forte. Les sciences et les technologies font chaque jour des progrès; les forces de production ont atteint des niveaux sans précédent et la recherche de progrès sociaux et le développement des civilisations sont devenus une tendance historique irréversible. Dans ce contexte, améliorer la condition des femmes, protéger leurs droits et intérêts, rentabiliser leur potentiel et promouvoir l'égalité entre les sexes sont devenus le but commun de la communauté internationale qui déploie des efforts inlassables pour mettre en oeuvre les actions de suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Les femmes ont un rôle important à jouer dans la création de la civilisation humaine et la promotion du développement social. Elles constituent une grande force de progrès humain et de paix mondiale. Sans leur participation, il ne peut y avoir de développement ni de paix durable. C'est pour cela que la cause des femmes doit être intégrée dans la stratégie globale de paix et de développement. Pour faire face à ces questions pertinentes de façon efficace, il nous faut accorder une attention globale à ces questions. Le Gouvernement chi-

nois saisit donc cette occasion pour appeler la communauté internationale à prendre les mesures suivantes.

Premièrement, nous devons instaurer un environnement pacifique pour faire avancer progressivement les causes des femmes. Les femmes sont probablement les principales victimes des guerres et des conflits armés. Ce n'est que lorsque ces derniers seront réglés à la source que les causes des femmes pourront évoluer. À cette fin, tous les pays doivent adhérer strictement aux principes et buts de la Charte des Nations Unies et aux principes de base du droit international, oeuvrer pour résoudre les différends internationaux par des moyens pacifiques et défendre le rôle essentiel de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Deuxièmement, nous devons tout faire pour éliminer la pauvreté des femmes. Des mesures effectives doivent être prises pour aider les femmes pauvres à surmonter leurs difficultés et assurer des moyens matériels fiables au développement et au progrès des femmes. Les pays développés et les institutions internationales concernées doivent, en toute bonne foi, remplir leurs obligations en la matière.

Troisièmement, nous devons assurer la pleine participation des femmes au processus de mondialisation économique. Des efforts sérieux doivent être déployés pour examiner l'impact négatif de cette mondialisation sur le développement des femmes et des mesures effectives prises pour empêcher des femmes, notamment des pays en développement, d'être marginalisées dans le cadre de ce processus de mondialisation économique.

Quatrièmement, nous devons renforcer activement le rôle du système des Nations Unies. L'ONU devrait jouer un rôle d'orientation et de coordination plus efficace en matière de coopération internationale, avec la participation des femmes au développement. Étant donné les disparités entre les régions et les pays, l'ONU devrait encourager les efforts régionaux destinés à instaurer et renforcer des mécanismes relatifs aux questions des femmes afin d'accroître la coopération régionale et de promouvoir le progrès des causes des femmes dans les différentes régions.

Le Gouvernement chinois a toujours considéré que l'égalité entre les sexes était une question importante. Après avoir accueilli et mené à bien la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, nous avons entrepris des efforts énergiques et réalisé des progrès

considérables dans l'amélioration de la condition des femmes et la promotion de leur développement global en Chine. Dans l'application des mesures de suivi de la Conférence, le Gouvernement chinois a élaboré et promulgué le Programme de développement des femmes chinoises 1995-2000. En tant que programme national de mise en oeuvre du Programme d'action, ce programme inclut des mesures spécifiques telles que l'élaboration et le renforcement des lois et règlements relatifs à la protection des femmes et des enfants, le renforcement de mécanismes nationaux de promotion d'un meilleur statut pour les femmes, la valorisation du travail des femmes, l'organisation de l'éducation et de la formation pour mieux préparer les femmes à la vie publique et aux postes de responsabilité, et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation rationnel permettant de procéder à un examen périodique des progrès réalisés pour les causes des femmes en Chine, et ce afin de fournir au Gouvernement central une base pour l'élaboration de ses politiques en la matière.

En Chine, grâce à cinq années d'efforts, la participation des femmes dans le processus d'élaboration des politiques s'est améliorée à la fois quantitativement et qualitativement. Le pourcentage de femmes députées au Congrès national du peuple et de femmes membres de la Conférence consultative politique populaire de la Chine s'est accru. Les possibilités d'emploi pour les femmes et le nombre de femmes ayant un emploi ont augmenté de façon constante. Au cours des dernières années, le nombre de femmes ayant un emploi a atteint 340 millions, soit 46,7 %. Le niveau de scolarité des femmes s'est également amélioré, et il y a eu une chute spectaculaire du taux d'analphabétisme. Nous avons, dans une large mesure, réalisé l'objectif consistant à fournir des soins de santé de base, et toutes les femmes jouissent maintenant d'une meilleure santé. Actuellement, 85 % des femmes bénéficient d'une protection en matière de soins de santé maternelle et infantile.

Je tiens à souligner que les gouvernements des régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao ont également accordé une grande importance à l'avancement des femmes depuis le retour de ces territoires à la Chine. Ils ont pris des mesures dynamiques pour assurer le suivi de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et ils ont fait des progrès considérables pour améliorer la situation des femmes, protéger leurs droits et leurs intérêts, et promouvoir le développement global de la cause des femmes.

L'arrivée d'un nouveau siècle nous remplit d'espoir. Nous croyons que les progrès dans le domaine de l'égalité entre les sexes seront irréversibles et que la cause des femmes continuera de progresser. Nous sommes persuadés que, grâce aux efforts concertés des peuples de tous les pays, le XXI^e siècle deviendra véritablement le siècle de l'égalité entre les sexes, du développement et de la paix. Le Gouvernement chinois est prêt à travailler inlassablement avec d'autres pays pour atteindre rapidement cet objectif, conformément aux buts et à l'esprit de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Dilbar Gulyamova, Vice-Premier Ministre de l'Ouzbékistan.

Mme Gulyamova (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Au nom du Gouvernement de la République d'Ouzbékistan et du Comité des femmes de la République, qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue à tous les participants à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing, adopté il y a cinq ans.

Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement ouzbek a élaboré et mis en oeuvre des activités stratégiques à l'échelle nationale, afin de réaliser les dispositions fondamentales du Programme d'action.

L'une des plus grandes réalisations concernant la promotion de l'égalité entre les sexes et le progrès des femmes a été l'élaboration d'un mécanisme national de protection des droits des femmes et la mise en oeuvre de programmes visant à améliorer la situation des femmes. L'une des composantes de ce programme a été la création du nouveau poste de Vice-Premier Ministre pour la protection sociale de la famille, de la maternité et des enfants. Des postes correspondants ont été créés au niveau de l'adjoint au chef de l'administration dans toutes les structures régionales et territoriales de l'exécutif de la République. Ainsi, des mécanismes nationaux destinés à encourager le progrès des femmes et développer leur potentiel ont été mis en place en Ouzbékistan.

En vertu de la Constitution de la République d'Ouzbékistan, les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes. Le Président de la République d'Ouzbékistan, M. Islam Karimov, et le Gouvernement ont pris toutes les mesures nécessaires pour que les

droits des femmes sur la scène politique soient respectés et pour accroître le rôle des femmes dans les prises de décisions politiques et économiques au plus haut niveau.

La République a élaboré une politique économique qui favorise l'emploi et augmente le salaire des femmes qui travaillent.

La mesure la plus importante prise par l'État pour améliorer la situation des femmes a été d'accroître leur accès à l'emploi. Ainsi, chaque année entre 280 000 et 300 000 emplois sont créés dans la République, dont 40 % sont occupés par des femmes.

Les changements structurels dynamiques qui sont intervenus dans le pays ont permis le développement rapide de l'infrastructure sociale et industrielle, particulièrement dans les régions rurales et dans les petites villes. Grâce à cette politique, les femmes représentent aujourd'hui plus de 45 % de la main-d'oeuvre active du pays.

Les femmes travaillent dans tous les principaux secteurs industriels, notamment dans l'industrie légère, l'agriculture, les transports, la construction et les communications, ainsi que dans les domaines de l'éducation publique, des services de santé publics et de la culture.

Le nombre de femmes entrepreneurs dans les domaines du développement du secteur industriel, en particulier, et de la production de biens de consommation grâce à l'utilisation des ressources naturelles de la République s'est accru au cours des dernières années. Des conditions favorables ont été créées pour l'éducation et l'amélioration des compétences des femmes. En Ouzbékistan, un spécialiste sur deux ayant une scolarité de niveau secondaire ou supérieur est une femme.

L'Ouzbékistan indépendant est pleinement assujéti au droit international et a adhéré à de nombreuses conventions et autres instruments internationaux. L'Ouzbékistan fut l'un des premiers États de l'Asie centrale à adhérer à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui réaffirme les droits des femmes au plan international et détermine les programmes d'action des États pour la protection de ces droits.

À la suite des dernières élections parlementaires pluralistes qui ont eu lieu en 1999, 18 femmes ont été élues députées du Oliy Majlis, ou Parlement, de la Ré-

publique. Les postes suivants sont occupés par des femmes : vice-président du Parlement, président du Comité du Parlement sur les questions sociales, ombudsman et président de la Commission du Parlement sur les questions concernant la famille et les femmes.

Étant donné que l'institution de la famille constitue la base de la société et que dans ce contexte le bien-être des femmes doit être assuré, les questions concernant la protection économique, sociale et spirituelle de la famille ainsi que la santé maternelle et infantile ont été incorporées à la politique nationale. Le Président de la République est la force motrice dans la lutte pour la santé de la famille.

Notre chef d'État a déclaré que 1997 serait l'année des préoccupations humaines, 1998 l'année de la famille et 1999 l'année des femmes. Des programmes spéciaux ont été élaborés et mis en place au niveau national au cours de ces années. En 1999, on a mis en place des programmes d'État qui visent à renforcer le rôle des femmes dans la famille, dans l'État et sur la scène publique, et à améliorer le système de protection de leurs intérêts juridiques, sociaux et spirituels. L'État a fourni un appui financier additionnel pour les mesures spécifiques qui ont été appliquées cette année.

Un système unique de protection sociale des familles ayant des enfants a été mis en place dans notre République. Ce système tient compte de leur situation économique et des capacités financières de l'État, comporte des mesures graduelles et établit des priorités dans la réalisation d'une politique sociale bien ciblée.

L'assistance sociale pour la population de la République est actuellement offerte principalement dans le cadre de deux programmes importants : l'un pour les familles avec enfants et l'autre pour les familles pauvres. La décision qui a été prise de renforcer l'efficacité de l'assistance sociale et de diminuer les dépenses administratives est unique dans les pratiques au niveau mondial. L'appui est financé à partir du budget et est distribué par des organismes locaux autogérés que l'on appelle *mahallyas*.

Le fait que l'année 2000 ait été déclarée l'Année de la population en bonne santé illustre clairement leurs efforts inlassables déployés par le Président et le Gouvernement de la République. Des ressources supplémentaires sont affectées à l'exécution du programme national adopté par le Gouvernement. La santé de la mère et de l'enfant est un indicateur majeur du niveau de bien-être économique et social d'un pays. La

préservation du parc génétique dépend essentiellement de la santé de la mère. Protéger la santé de la mère et de l'enfant et assurer la protection de la maternité et de l'enfance font partie des activités prioritaires de notre pays. Un réseau d'institutions médicales spécialisées a été mis en place à différents niveaux.

L'étape la plus importante dans l'élargissement du mouvement des femmes en Ouzbékistan a été la création d'organisations non gouvernementales de femmes. Elles sont devenues une force importante et ont prouvé que la coopération entre le Gouvernement et le secteur non gouvernemental a accru en efficacité pour ce qui est de définir et résoudre les différents problèmes concernant les femmes. En prenant des mesures sociales importantes, les organisations non gouvernementales pour les femmes ont été récemment largement reconnues pour leur contribution réelle et potentielle à la résolution des différents problèmes concernant les femmes en développant la recherche sur la sexospécificité et une coopération efficace avec des organisations étrangères.

La résolution des questions relatives aux femmes et la démocratisation de la société sont des processus étroitement liés. Les nouvelles formes d'expression et d'exercice des droits des femmes constituent les premières étapes vers leur transformation d'un objet de protection sociale à une personnalité active. C'est la raison pour laquelle, l'amélioration de la condition de la femme dans la société est l'une des tâches et des priorités fondamentales de notre État, et donc, tout ministère, organe de l'exécutif et autorité élabore et met en oeuvre un programme à long terme pour améliorer encore la condition de la femme. L'État y contribue par d'importantes ressources financières et matérielles.

Comme de nombreux pays, l'Ouzbékistan continuera d'œuvrer pour l'application de chacun des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Il serait intéressant de savoir comment se poursuivent les activités des autres pays dans ce domaine. À cet égard, je souhaite de nouveau souligner la nécessité d'échanger des informations afin de tirer parti des expériences antérieures.

Pour terminer, je souhaite santé, bonheur et prospérité à tous les participants de la session extraordinaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Géraldine Fraser-Moleketi,

Ministre du Département des services publics et de l'administration de l'Afrique du Sud.

Mme Fraser-Moleketi (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de remercier l'Organisation des Nations Unies qui nous offre l'occasion de réfléchir ensemble aux progrès que nous avons, en tant que femmes, réalisés depuis Beijing ainsi qu'aux difficultés que nous continuons de rencontrer. Je souscris à l'opinion exprimée par le Secrétaire général lorsqu'il a dit que l'avenir de la planète dépendait des femmes.

La route de Beijing à New York a été longue. Mais que représente cette longue marche pour les femmes du monde? Quel a été l'impact sur les programmes d'égalité entre les sexes? Y en a-t-il eu vraiment?

Alors que nous sommes au seuil d'un nouveau siècle, nous sommes confrontés à un monde qui, à bien des égards, présente les mêmes défis que ceux rencontrés au début du siècle passé. À bien d'autres égards, nous avons néanmoins réalisé des progrès incroyables.

Certains des anciens problèmes sont issus de ce que l'écrivain américain Du Bois appelait le critère de la couleur. C'est avec préoccupation que nous avons noté la recrudescence du racisme dans la plupart des régions du monde développé. Aussi, le Gouvernement sud-africain a convenu d'accueillir, en 2001, une Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. C'est parce que nous en avons fait l'expérience, nous avons compris que le racisme et la discrimination à l'égard des femmes sont directement liés.

Certains nouveaux défis ont été lancés par la mondialisation. Ce processus a occasionné autant d'opportunités que de désespoir. Le fossé entre les riches et les pauvres s'est creusé. Même dans sa dimension féminine ou raciale, j'irais jusqu'à dire que la pauvreté est l'un de nos défis principaux. Ce défi transcende les frontières des États Membres et exige un effort collectif au niveau planétaire, en particulier devant la mondialisation et ses conséquences sociales imprévues et déstabilisantes. En dépit des nombreux avantages de la mondialisation pour chacun d'entre nous, ceux-ci s'accompagnent d'une aggravation des inégalités dans le monde. Toutefois, la mondialisation est une réalité. Notre défi en tant qu'organisation interna-

tionale est de trouver des stratégies qui minimiseront les conséquences déstabilisantes, en particulier dans les pays en développement du Sud, et de faire en sorte que les avantages de la mondialisation sont partagés par tout le monde.

Compte tenu de ces défis, nous recommandons que les pays en développement, en particulier les femmes de ces pays, participent au processus d'établissement de la réglementation et à la restructuration des institutions de gouvernement mondiales, y compris l'ONU, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Les niveaux de pauvreté dans le monde entier sont inacceptables, la moitié de la population mondiale vivant avec moins de 2 dollars par jour. Les chefs de Gouvernement du Commonwealth, réunis en Afrique du Sud en 1999, ont déclaré que la pauvreté fragilisait la paix mondiale et la sécurité. Ils ont reconnu le fait que la pauvreté constitue un défaut structurel fondamental et généralisé dans l'économie mondiale.

Dans tous ces domaines, les femmes dans nos sociétés représentent la majeure partie des personnes marginalisées. Oui, la pauvreté a un visage de femme. L'analphabétisme a un visage de femme. L'impuissance économique a un visage de femme. Les femmes sont à la tête de plus de la moitié des foyers du monde.

La menace pour la sécurité des nations continue d'être réelle. S'il y a eu des progrès considérables dans la création d'un environnement sécurisé pour toutes les nations, y compris grâce au processus de non-prolifération, il y a des tendances inquiétantes quant au processus dans lequel on s'est engagé pour y parvenir.

Compte tenu de tous ces défis, comment réagissons-nous en tant que femmes? Comment réagiront tous ceux qui se sont engagés à assurer l'égalité? Devant le nombre croissant de foyers dirigés par des femmes, comme je viens de le dire, devons nous répondre que la famille est composée d'un père et d'une mère et des enfants? Devons-nous fermer les yeux devant cette réalité et nous conforter d'une vision du monde bien confortable? Ce ne sont que quelques-unes des questions que nous devons résoudre en tant que femmes de ce monde.

Sommes-nous convaincues de la possibilité d'éliminer la pauvreté? Avons-nous la volonté de faire disparaître les inégalités tenaces rencontrées par les femmes mondialement, nationalement, localement, dans la sphère publique ou privée?

Pouvons-nous honnêtement évaluer les progrès réalisés sur les engagements que nous avons pris dans le Programme d'action de Beijing ou croyons-nous que les femmes du monde attendront pendant que nous discutons des détails linguistiques de ces questions?

Quel est le minimum que Beijing + 5 devrait permettre d'offrir aux femmes dans le monde développé comme dans le monde en développement? Ce sont là des questions auxquelles il n'est pas facile de répondre.

Nous devons faire en sorte de combler le fossé tenace qui sépare de plus en plus les riches et les pauvres. Nous devons éliminer la pauvreté et sa féminisation. Nous devons tirer profit des avantages de la mondialisation et éviter ses inconvénients, en particulier pour le monde en développement, afin que les femmes et les enfants du Sud puissent en partager les avantages dans la même mesure que les femmes et les enfants des pays développés. Nous devons donc prendre des mesures urgentes pour faire face aux besoins des vastes majorités, des femmes et des enfants en particulier, qui vivent dans une pauvreté extrême. Il faut pour cela que les femmes aient un meilleur accès à l'économie, au niveau mondial comme au niveau national et à tous les niveaux à l'intérieur des pays. Il nous faut également veiller à ce que les femmes jouent un rôle central dans la prévention des conflits et dans la paix. Les femmes ne doivent pas être considérées comme des victimes fuyant les situations de conflit; elles doivent au contraire participer au règlement des conflits. Elles doivent y survivre et nous devons faire en sorte que ce soit le cas.

Ne doit-on pas aborder le débat sur les droits sexuels et les droits en matière de reproduction du point de vue du choix? Il faut veiller à protéger les droits de toutes les femmes et de tous les enfants et à leur assurer les services nécessaires. Pour cela il faut que nous ayons le courage de sortir d'une interprétation restreinte des droits sexuels et des droits en matière de reproduction ainsi que d'une interprétation restreinte de la famille.

Comment devons-nous régler la question des droits fondamentaux de la femme alors que nous envisageons l'autonomisation de la femme tout en continuant à donner la priorité à l'égalité entre les sexes? Il y a un minimum d'aspects à définir qui sont axés autour des thèmes de l'égalité, du développement et de la paix. Il nous faut faire en sorte d'avoir des programmes

mesurables qui disposent d'indicateurs de performance bien définis permettant de guider la suite à donner en fonction de la réalité que vivent les femmes.

Dans mon pays, nous nous sommes efforcés de faire face à ces défis de la meilleure manière possible avec les ressources limitées dont nous disposons. Notre passage à la démocratie nous a offert la possibilité d'intégrer une perspective sexospécifique dans une reconstruction et un programme de développement globaux qui visent à transformer notre société. Permettez-moi de citer quelques unes de nos principales réalisations.

Notre gouvernement a dû agir rapidement pour mettre en place des systèmes et des programmes. Le dispositif responsable de la sexospécificité qui se trouve dans la branche exécutive, au parlement et dans la société civile a été créé en 1997. Nous avons créé des institutions fondamentales et au parlement, notamment, nous avons mis en place un comité mixte de suivi de l'amélioration de la qualité de vie des femmes et de leur condition. Aujourd'hui, nous disposons d'un cadre juridique propice à la promotion de l'égalité entre les sexes. L'instrument national principal est notre Constitution qui garantit l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et s'assortit également de mesures positives permettant l'élimination de la discrimination et la promotion d'une égalité réelle.

Nous comptons également d'autres réussites, si humbles soient-elles. J'en citerai une autre : à l'heure actuelle l'Afrique du Sud est en bonne place parmi les pays ayant le plus de femmes parlementaires, du fait que 30 % des membres du Parlement sont des femmes. Nous avons un bon nombre de femmes au pouvoir exécutif ainsi que de femmes présidentes de parlement. Pour ce qui est du pouvoir judiciaire, un grand nombre de femmes ont été nommées juges.

Mais ce n'est pas seulement le nombre de femmes nommées sur le plan national et international qui changera les choses. Il faudra, encore une fois, que tous les participants à cette session fassent montre de courage pour que nous puissions avancer dans la réalisation des objectifs énoncés à Beijing. Nous devons avoir le courage de remplir les engagements que nous avons contractés et d'aller de l'avant et non pas en arrière si nous voulons assurer l'avenir de la planète, lequel dépend véritablement des femmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Adriana Delpiano, Ministre des affaires féminines du Chili.

Mme Delpiano (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer mon intervention je me permets de vous présenter les salutations du Président de la République du Chili, M. Ricardo Lagos, ainsi que celles de la délégation qui m'accompagne et de vous exprimer notre plaisir de participer à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Cette importante session, la première du XXI^e siècle à être consacrée à la femme, se tient alors que le monde a inauguré une ère nouvelle. La présente session constitue un nouveau progrès et un nouvel engagement au niveau des droits de l'homme et de la quête incessante de nouvelles relations entre les hommes et les femmes basées sur un renforcement de la collaboration, du dialogue, de la compréhension, du respect et de l'égalité de chances

La délégation chilienne qui m'accompagne est composée d'hommes et de femmes représentant différents partis, de fonctionnaires du gouvernement, de syndicalistes et de responsables d'organisations non gouvernementales qui, quelle que soit la différence dans leur manière de voir et dans leur expérience, font preuve d'un engagement véritable vis-à-vis du progrès de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au Chili dans une société mondiale toujours plus interdépendante.

Au cours de ces cinq dernières années, le Chili a fait des progrès considérables conformément aux engagements contractés au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qu'il a ratifiée en 1989, dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, et au Programme d'action de Beijing. Sur le plan régional, le Chili a participé aux accords adoptés lors des septième et huitième conférences régionales sur la femme d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans un cas comme dans l'autre, nous avons mis en commun nos expériences, nous avons mesuré nos progrès et élaboré des propositions qui se reflètent dans les consensus de Santiago et de Lima.

Afin de mettre en oeuvre les accords adoptés, le Chili a mis au point un outil important : le plan

d'égalité des chances entre les femmes et les hommes (1994-1999) qui a servi en quelque sorte à guider les politiques publiques pendant cette période. Grâce à un processus intensif de participation des femmes dans toutes les régions du pays, ce plan a été évalué et on a établi un deuxième plan d'égalité qui guidera nos initiatives pendant la première décennie du XXI^e siècle.

Entre Beijing et la présente session extraordinaire, le Chili a fait de très grands efforts en matière juridique. En mars 1999, nous avons promulgué une réforme constitutionnelle historique qui intègre explicitement dans notre constitution nationale l'égalité des hommes et des femmes devant la loi. En 1998, une nouvelle loi sur la filiation a été promulguée. Cette loi élimine les différences juridiques entre les enfants nés à l'intérieur du mariage et ceux qui sont nés hors du mariage.

En matière de droit du travail, d'importantes réformes ont été adoptées pour garantir les droits des travailleuses et pour chercher à rendre leur travail compatible avec leur vie de famille. C'est ainsi que nous offrons un congé de maternité aux travailleuses domestiques et un congé sans solde aux mères d'enfants âgés de moins d'un an en cas de maladie de l'enfant. Ces mesures sont en faveur de la maternité et sont des mesures juridiques qui protègent les travailleuses. Ces aspects sont aujourd'hui débattus à l'Organisation internationale du travail, à Genève.

En matière d'éducation, le Chili a un taux d'alphabétisation de 95 % de la population, et le taux d'inscription des filles dans le système scolaire est égal à celui des garçons. Le Gouvernement est en train d'élaborer une des plus grandes réformes du système éducatif, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'éducation et de faire passer les années de scolarité de 9,3 à 12 années. Dans ce contexte, le défi auquel est confronté le pays en matière d'égalité pour les femmes est de chercher à éliminer les inégalités culturelles qui se répercutent dans le système éducatif et de promouvoir l'accès des femmes à tous les domaines de la recherche et de l'éducation en matière de science et de technologie, et d'augmenter de manière significative la couverture de l'éducation préscolaire pour faciliter l'accès des mères au monde du travail.

En ce qui concerne la violence contre les femmes, le Chili a élaboré une loi qui cherche à protéger les victimes et à châtier les agresseurs, mais l'expérience de son application, après toutes ces années, indique

qu'il est nécessaire de perfectionner cette norme. Au cours des ces années les dénonciations de la violence se sont multipliées, à la suite d'une meilleure prise de conscience nationale. Nous avons encore la tâche de créer les mécanismes qui garantiront l'application de cette loi et de renforcer les tribunaux familiaux.

S'agissant de la santé, s'il est vrai que les chiffres reflètent une bonne couverture des soins professionnels offerts aux femmes en couche – 99,9 % – et que les taux de mortalité maternelle et infantile sont très faibles, le Chili envisage d'entreprendre une réforme profonde du système de santé. La santé des femmes constituera un aspect important de cette réforme. Il faut revoir certains mécanismes privés qui rendent aujourd'hui la couverture sanitaire des femmes nubiles très onéreuses. Par ailleurs, l'avortement continue de constituer un grand problème de santé publique. À cet égard, j'affirme ici l'engagement du Chili en faveur de la vie, et contre l'avortement. À cet égard, le Gouvernement du Président Lagos encourage la maternité et la parenté responsable, qui permettent des conceptions et des naissances librement consenties. Nous sommes en train d'élaborer des politiques intersectorielles de prévention de l'avortement et des grossesses non désirées dont le succès exige le concours de tous les secteurs dans le pays.

Quant à la participation des femmes à la prise de décision, je souligne ici que pour la première fois dans l'histoire de mon pays, le Président de la République a nommé cinq femmes dans son Gouvernement, à des portefeuilles aussi importants que les relations extérieures, le plan, la santé, l'éducation et les affaires féminines. En outre, il a nommé de nombreuses femmes à des postes de vice-ministres et de gouverneurs régionaux, passant ainsi d'une représentation de 4 % au début du retour à la démocratie, à 30 % actuellement. Toutefois, nous constatons avec préoccupation que dans les niveaux intermédiaires des pouvoirs de l'État et des municipalités, au Parlement et dans les entreprises privées, la participation de la femme est encore réduite.

Pour ce qui est des relations internationales, tant à travers le Ministère des affaires étrangères que par le Service national de la femme, le Chili a été présent dans toutes les instances internationales s'occupant de cette question, qui est à la base de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que la coopération internationale a un rôle fondamental à jouer pour parvenir au plein développe-

ment de la femme. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre gratitude pour l'appui constant dont le Chili a bénéficié de la part des différentes institutions des Nations Unies.

Le Gouvernement du Président Ricardo Lagos s'est engagé à imprimer un élan important à la réalisation de la pleine citoyenneté des femmes, par la réalisation de progrès importants dans cinq domaines d'action. La question de la femme et du travail, qui est l'un des principaux axes du Gouvernement actuel, la question des droits de la femme, la question de la participation des citoyens, la question de la qualité de vie et la question du développement culturel des femmes.

Le but de ce programme ambitieux est d'incorporer au développement du pays le potentiel énorme que représentent les femmes, avec leur force de travail, leur créativité, leur énergie et leur talent. Si le Gouvernement se doit de reconnaître la dette sociale et historique du pays à l'égard de ses femmes, il veut également aborder la question du point de vue de la possibilité que représente la pleine participation des femmes à la construction du nouveau Chili du XXI^e siècle.

L'un des objectifs à cet égard est l'intégration de la perspective sexospécifique dans les budgets des différents organismes de l'État. Il s'agit d'un défi énorme qui suppose un changement fondamental de la manière dont on conçoit les politiques publiques visant la réalisation d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes dans la société chilienne.

Enfin, j'aimerais réaffirmer la volonté de l'État chilien d'œuvrer à la construction d'un pays où régnera l'égalité devant la loi et dans la vie quotidienne, un Chili intégré dans la communauté régionale et internationale, capable de construire une nouvelle coexistence pacifique, le respect des différences et la valorisation de tous les apports d'un monde planétaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je souhaite appeler l'attention des membres sur des questions relatives à la longueur des déclarations en plénière. Les membres savent que nous avons une longue liste d'orateurs pour chaque séance. Afin de permettre à chaque orateur inscrit d'intervenir et que nous levions nos séances à temps, je demande instamment à tous les orateurs de faire un grand effort pour respecter la limite de sept minutes. Je compte sur votre coopération à cet égard.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Maria de Belém Roseira, Ministre pour l'égalité du Portugal.

Mme Roseira (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie – et les pays associés, Chypre et la Turquie, s'associent à cette déclaration.

C'est un grand honneur pour nous que de prendre la parole, au nom de l'Union européenne, en cette session extraordinaire sur une question qui est importante non seulement pour les femmes, mais pour l'humanité tout entière, aussi bien les femmes que les hommes. Au cours du long processus préparatoire de la session extraordinaire, on a fait un effort considérable pour examiner et évaluer les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action et pour identifier de nouvelles initiatives. Beaucoup a été accompli, mais beaucoup reste encore à faire. Le Programme d'action de Beijing est un plan d'action ambitieux et nous devons nous dédier pleinement à son application intégrale et accélérée. Il s'agit d'une exigence pour la justice, pour la démocratie et pour la pleine réalisation des droits de l'homme.

La promotion, la protection et la jouissance complète des droits de l'homme sont essentielles dans le cadre du Plan d'action de Beijing et du document final de la présente session extraordinaire. C'est également une condition indispensable à l'égalité entre les sexes et au progrès de la femme et une base commune pour examiner les 12 domaines critiques examinés à Beijing. Nous soulignons l'importance qu'ont pour les femmes les instruments internationaux des droits de l'homme, en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'Union européenne se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, assurant ainsi un droit de pétition et une procédure d'enquête au titre de la Convention.

Alors que nous examinons le Programme d'action, nous voudrions dire que lorsque nous parlons de féminisation de la pauvreté, il s'agit d'une question de droits humains – une question de droits civils et po-

litiques ainsi que de droits économiques, sociaux et culturels. Lorsque nous parlons de violence contre les femmes – physique, psychologique ou sexuelle dans les foyers ou ailleurs – il s'agit de droits humains. Lorsque nous parlons d'exclusion des femmes du processus politique ou de paix, il s'agit d'une question de droits humains. Les États doivent assumer leur obligation visant à mettre fin aux violations des droits des femmes et à assurer l'exercice effectif et égal par les femmes de tous leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales.

Les États ont l'obligation de respecter pleinement les principes de bonne gouvernance et de prendre les mesures légales, administratives et autres destinées à protéger et promouvoir les droits humains des femmes et des hommes. Tant que les États n'auront pas accepté cette obligation et agi en conséquence, nous ne pourrions pas faire de progrès. La pleine mise en oeuvre du Programme d'action requiert donc une volonté politique de faire en sorte que cette vision globale de droits de la personne soit la base de toute action.

Dans cette approche axée sur les droits, il est très important de respecter la pleine diversité des femmes à tous les stades du cycle de la vie – enfance, adolescence, âge adulte et vieillesse – pour empêcher une discrimination fondée sur la race, la langue, l'ethnicité, la culture, la religion, l'orientation sexuelle, l'état physique, le niveau ou le statut socioéconomique en tant que personnes autochtones, migrantes, déplacées ou réfugiées. Les lois, usages et procédures doivent être développés, revus et appliqués en vue d'interdire et d'éliminer toutes les formes de discrimination, de racisme et de xénophobie, sur des bases telles que celles établies par l'Union européenne dans le Traité d'Amsterdam.

Nous vivons dans un monde en évolution rapide. La mondialisation est un facteur majeur dans ce processus de changement rapide. Elle affecte profondément les femmes et les hommes. En raison de la discrimination qui continue de les cibler, les femmes en sont souvent victimes. Nous avons la responsabilité commune d'en atténuer les effets négatifs éventuels et de permettre aux femmes de participer à la mondialisation et de maîtriser et développer les acquis potentiels qu'elle offre en matière de développement durable. Dans ce processus, il y a également d'autres changements positifs, surtout en relation avec le rôle des femmes et des hommes.

Un plus grand partage dans la vie publique et privée est de plus en plus visible, tout comme une solidarité accrue et une meilleure compréhension des valeurs réelles du rôle et des responsabilités sociaux des femmes et des hommes tout au long de l'histoire. Une égalité en droits et un partage des tâches et responsabilités dans tous les domaines de la vie, y compris au plan politique national et local et dans la prise de décisions, sont des domaines qui doivent mobiliser notre attention au XXI^e siècle. Dans ce contexte, le Programme d'action demeure l'instrument fondamental pour nous guider. D'autres mesures et initiatives, qui seront adoptées à cette session extraordinaire, nous fourniront de nouveaux repères dans notre avancée.

Il est important de lutter contre des formes spécifiques de discrimination – en matière d'emploi ou d'activité économique ou sous forme de violence, de traité ou autre. Il est important de combattre toute violation de droits humains des femmes, y compris de leurs droits sexuels ou en matière de reproduction. Il est important de lutter pour l'égalité dans des domaines spécifiques tels que la participation égale à la vie politique et la prise de décisions ou tout autre domaine de la vie sociale. Mais il est également fondamental d'adopter une approche intégrée afin que notre environnement favorise l'égalité entre les sexes et le plein exercice par tous de leurs droits humains.

Une telle approche affecte les orientations, non seulement en théorie mais également en pratique. C'est la raison pour laquelle l'une de nos priorités est de faire des droits une réalité. Nous l'avons déjà dit, et nous le réaffirmons. Cela nécessite également l'adoption et l'application d'une double approche comprenant des mesures spécifiques et une stratégie d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les politiques et programmes ainsi que le développement et la pleine utilisation de mécanismes efficaces pour réaliser les objectifs, y compris des dispositions budgétaires.

Fixer des buts clairs et mieux s'assurer de leur concrétisation constituent des éléments vitaux pour aider à accélérer le processus de changement. Des instruments d'évaluation de l'impact des questions relatives à l'égalité des sexes, des statistiques distinctes par âge et par sexe, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs à la disposition de tous, des données mesurant les progrès et le développement, et l'emploi de ces outils et d'autres constituent de priorités pour l'avenir. En tant que gouvernements, nous avons la responsabilité

fondamentale de faire avancer ce processus et nous aurons à rendre compte des progrès obtenus sur la voie de l'égalité entre les sexes.

Il est également impératif de faire participer tous les acteurs de la société à la mise en oeuvre du Programme d'action : hommes et femmes en général, gouvernements, parlements, institutions et société civile, y compris le secteur privé, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les institutions internationales, régionales, nationales et locales. Nous devons tous travailler, dans un partenariat mondial, en regroupant nos compétences et nos ressources en vue de réaliser notre but commun.

Pour terminer, nous devons insister sur le fait qu'au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle, nous avons progressé sur la voie de l'égalité. Nous devons poursuivre nos efforts et être fidèles à l'inspiration de Beijing. À l'occasion de cette session extraordinaire, nous avons donc le devoir de nous engager pleinement à réaliser intégralement l'égalité entre les sexes. Il ne s'agit pas uniquement d'une action de justice à l'égard des femmes – c'est certainement le cas – mais surtout d'une question de démocratie et de droits humains pour tous, hommes et femmes. Nous devons donc réitérer notre attachement à cette cause.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Mary Nagu, Ministre du développement communautaire, des affaires féminines et des enfants de la République-Unie de Tanzanie.

Mme Nagu (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation.

Le Gouvernement tanzanien voudrait également exprimer sa profonde gratitude pour avoir eu l'honneur de présider le Bureau du Comité préparatoire. Le Bureau a été chargé d'articuler l'orientation et la vision du Comité préparatoire, et nous saluons ses efforts.

Les cinq années qui ont suivi la Conférence de Beijing représentent en effet une courte période pour mettre pleinement en oeuvre des programmes traitant de questions aussi importantes que celles concernant les femmes. Toutefois, c'est une période suffisante

pour exprimer concrètement la volonté de donner suite aux engagements pris. Cette session extraordinaire nous offre la chance de revoir nos engagements dans le contexte de nos circonstances toujours changeantes. Elle nous offre également l'occasion d'ouvrir la porte à un échange d'idées, d'expériences et d'aspirations dans nos efforts collectifs pour améliorer la vie des femmes.

Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie s'est engagé, lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à mettre en oeuvre pleinement les 12 domaines critiques pour le progrès des femmes. Permettez-moi de saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement de la Tanzanie à cet égard. L'attachement à l'égalité entre les sexes et à la promotion des femmes en Tanzanie est intact. Mon gouvernement reconnaît que, pour que des progrès significatifs soient accomplis, les hommes et les femmes doivent agir de façon complémentaire. Qu'il me soit permis de partager avec les membres de l'Assemblée générale les expériences et la vision de mon gouvernement.

Après la Conférence de Beijing, le Gouvernement a pris l'engagement de mettre en oeuvre quatre domaines nationaux prioritaires sur les 12 domaines critiques établis. Cet engagement a été pris en tenant compte des ressources humaines et financières, du temps et des capacités que mon gouvernement avait à sa disposition. Il avait été convenu que l'identification des quatre domaines prioritaires, bien que d'autres domaines soient tout aussi importants, conduirait à l'instauration d'un environnement favorable permettant à d'autres protagonistes de traiter des autres domaines efficacement.

M. Boisson (Monaco), Vice-Président, assume la présidence.

Au cours de la phase de mise en oeuvre, le Gouvernement tanzanien, en collaboration avec les parties intéressées, a établi dès le départ l'infrastructure nécessaire en terme de politiques, de stratégies, de programmes, d'organisation et de mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes, l'égalité entre les sexes et la protection des droits des femmes. Notre vision nationale en matière de développement, qui comporte une perspective sexospécifique, établit catégoriquement que, d'ici à 2025, les inégalités fondées sur la race ou le sexe auront été éliminées, de telle sorte que les activités économiques ne seront pas associées au sexe ou à la race. Pour atteindre cet objectif, une politique de développement concernant les femmes et

l'égalité entre les sexes a été élaborée et approuvée par le Gouvernement. L'idée directrice de cette politique est de s'assurer que le principe de l'équité entre les sexes est intégré dans toutes les politiques et tous les programmes, à tous les niveaux de gouvernement, tout en mettant l'accent sur les problèmes particuliers des femmes. À cet égard, une démarche soucieuse des femmes et de l'équité entre les sexes a été intégrée aux politiques dans divers domaines. Parmi les stratégies adoptées, on retrouve l'établissement et le renforcement de points centraux touchant l'équité entre les sexes et d'initiatives budgétaires sexospécifiques.

Le Gouvernement, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile ont entrepris un certain nombre d'activités visant à mettre en oeuvre le programme d'action national. Ces activités comprennent des campagnes de sensibilisation à l'égalité entre les sexes qui visent à éduquer la population sur les questions touchant les droits fondamentaux des femmes. On a accordé une attention particulière à l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes, comme les mutilations génitales des femmes. Des efforts ont été déployés afin de combattre la pauvreté en encourageant la création d'organisations communautaires, en favorisant l'accès des femmes aux moyens de production, en particulier à des terres, et en formant les femmes pour qu'elles acquièrent des compétences dans le domaine du droit, de la technique, de la gestion et de l'entreprise.

Bon nombre de lois touchant les femmes ont été réexaminées, et le Gouvernement a amendé deux dispositions législatives en faveur des femmes : la loi de 1998 sur les dispositions spéciales en matière de délits sexuels et la loi sur la propriété foncière ainsi que la loi de 1999 sur la propriété foncière dans les villages. La loi sur les dispositions spéciales en matière de délits sexuels protège non seulement les femmes et les enfants contre le harcèlement sexuel, mais elle prévoit également des peines plus sévères pour les contrevenants. Les lois sur la propriété foncière ont aboli des pratiques coutumières et traditionnelles concernant la propriété, l'utilisation et la gestion des terres, et permettent aux femmes de jouir des mêmes droits que les hommes en ce qui a trait à l'acquisition et à la cession de propriétés foncières.

Dans le même esprit, le Gouvernement tanzanien s'emploie à modifier d'autres lois répressives afin de les rendre plus efficaces en matière de protection des droits des femmes. Le Gouvernement travaille égale-

ment à la création d'une commission des droits de l'homme. Son objectif est de mettre en place une stratégie coordonnée de promotion des droits fondamentaux, notamment les droits des femmes.

En ce qui a trait au taux de postes décisionnels occupés par des femmes, l'objectif est d'atteindre au moins 30 % d'ici à 2005. En 1999, le taux de femmes ministres dans le cabinet était de 11,1 %, celui de sous-ministres était de 18,7 % et celui de secrétaires permanents était de 14,8 %. Grâce à une modification apportée récemment à la Constitution, le pourcentage de sièges réservés aux femmes dans le Parlement est passé de 15 à 20 %, et dans les institutions locales il est passé de 25 à 30 %.

Le Gouvernement s'est engagé à accroître la participation des femmes et des filles à l'éducation. Cet engagement se traduit par des mesures comme la réforme de politiques, l'augmentation du budget, l'accroissement du nombre d'inscriptions, la création d'un environnement favorable, un soutien institutionnel visant à améliorer les résultats scolaires des filles, ainsi que l'élaboration de programmes et de manuels scolaires.

En dépit de tous ces efforts, il y a eu des retards dans la pleine mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing dans mon pays. L'un des obstacles importants à cet égard est la diminution de la capacité financière du Gouvernement depuis 1995. Le service de la dette, qui a absorbé plus de 40 % du budget annuel du gouvernement depuis la Conférence de Beijing, a provoqué une chute dans les dépenses du secteur des services sociaux, ce qui a mis un frein à la promotion de la cause des femmes. La Tanzanie espère que, grâce à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, elle pourra allouer plus de ressources à l'amélioration du secteur et de l'infrastructure des services sociaux. Tout en reconnaissant les possibilités qu'offre la mondialisation, la communauté internationale doit prendre note des aspects négatifs qui l'emportent sur ces possibilités, en particulier pour les femmes. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale d'appuyer nos initiatives visant à composer avec l'environnement difficile qui règne et à éviter une marginalisation encore plus grande.

Par ailleurs, la pandémie du VIH/sida est un autre problème grave qui entrave nos efforts. En 1997, on estime que 1,5 million d'adultes avaient contracté le VIH/sida en Tanzanie. Depuis, ce nombre a probable-

ment augmenté, notamment en ce qui concerne les femmes. La gravité du problème en termes de coûts sociaux et économiques se fait sentir davantage maintenant qu'en 1995. À ce moment-là, on considérait qu'il s'agissait surtout d'un problème de santé, tandis que maintenant les conséquences de la pandémie sur l'économie et le développement ont été reconnues. C'est dans ce contexte que nous demandons à la communauté internationale d'accroître son appui à nos initiatives nationales de lutte contre la pandémie du VIH/sida.

L'arrivée cyclique et persistante de réfugiés de pays voisins continue de représenter un défi pour le Gouvernement en termes de ressources et d'infrastructure. C'est un domaine dans lequel la communauté internationale peut intervenir pour appuyer les efforts que nous déployons pour faire face à la situation, ainsi que pour prévenir et régler les conflits armés.

Je tiens d'ailleurs à souligner les efforts faits par la communauté internationale, surtout par l'entremise du système des Nations Unies, pour mettre en oeuvre le Programme d'action. À cet égard, je voudrais réitérer l'appel lancé par mon gouvernement afin que l'Organisation des Nations Unies accorde la priorité aux programmes de développement, et surtout aux programmes d'élimination de la pauvreté qui traitent particulièrement de la féminisation de la pauvreté.

Ma délégation reconnaît également les efforts déployés par des institutions autres que celles des Nations Unies. Mon Gouvernement est encouragé par la réorientation des politiques du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale vers des mesures de lutte contre la pauvreté s'intéressant aux communautés locales tout en intégrant les questions d'égalité entre les sexes. Ce n'est pas ce qui s'est fait traditionnellement. Je tiens à souligner que, si nous sommes déterminés à éliminer la pauvreté, les politiques de macroéconomie doivent se traduire efficacement au niveau de la microéconomie et de la communauté, et doivent être axées sur les femmes. De même, je me félicite des efforts du secrétariat du Commonwealth pour offrir un complément aux programmes d'action nationaux, notamment dans le domaine de l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes, de l'intégration des questions d'équité entre les sexes dans les budgets des gouvernements, et de la lutte contre la violence à l'encontre des femmes.

En conclusion, je tiens à souligner que le Gouvernement tanzanien a la volonté politique de s'acquitter pleinement des engagements souscrits à Beijing. Il a mis en place l'infrastructure nécessaire et continue de mobiliser les ressources visant à améliorer la condition féminine. La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sera peut-être l'occasion de parvenir à un consensus sur les modalités pour accroître les ressources qui permettront à nos gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux autres parties prenantes de respecter leurs obligations dans leurs efforts pour la promotion des femmes dans l'intérêt de nos sociétés, comme convenu à Beijing.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à Mme Suzanna Stanik, Vice-Ministre de la justice de l'Ukraine.

Mme Stanik (Ukraine) (parle en russe) : Permettez-moi, au nom des femmes ukrainiennes et du Gouvernement ukrainien de saluer chaleureusement cet important forum international et d'exprimer mes meilleurs vœux pour le succès de ses travaux.

Nous entrons dans un nouveau siècle – un siècle d'humanisme et d'état de droit. Les mesures militaires pour résoudre des problèmes humains ont fait long feu. Il y a un besoin croissant de moderniser le monde en tenant compte des changements politiques et sociaux du monde en se basant sur des principes moraux, éthiques et légaux reconnus : la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité, la justice, la liberté et l'humanisme.

À l'aube du XXI^e siècle, ce n'est pas par hasard si la première session extraordinaire de l'Assemblée générale est consacrée à l'élaboration de stratégies efficaces pour l'amélioration de la condition des femmes à travers le monde, la création de conditions de vie appropriées pour elles et la mise en valeur de leur rôle dans les activités politiques et économiques. La participation des femmes à la vie politique n'est cependant pas une fin en soi. Elle est basée sur le fait que les femmes représentent une approche civile, morale et humaine dans la prise en charge de la plupart des problèmes complexes du monde moderne.

Cinq années se sont écoulées depuis la Conférence de Beijing et les questions relatives aux femmes ont fondamentalement changé. Historiquement, la quatrième conférence mondiale sur les femmes n'est pas seulement limitée à l'élaboration par la communauté internationale de stratégies dans le domaine de la protection et de la promotion des droits des femmes, il

s'agit aussi d'une contribution à la création d'un mécanisme de surveillance strict de la mise en oeuvre de ces tâches.

Des réformes démocratiques sont en cours en Ukraine. Nous estimons que l'égalité représente une base pour la démocratie, la justice sociale et la préservation des droits de l'homme.

Les femmes représentent 54 % de la population de l'Ukraine. Leur participation à la vie publique, leur expérience, leur intelligence, leur capacité et leur volonté de travailler pour la prospérité de leur nation garantissent la formation d'une société civile démocratique.

L'Ukraine a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, confirmant ainsi que la discrimination contre les femmes est inacceptable et concrétisant l'idée de l'égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie publique, politique et économique.

À Beijing, avec les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous nous sommes solennellement engagés à prendre des mesures nationales et internationales prospectives. Les décisions de la Conférence mondiale sur les femmes ont été incorporées dans le développement social de notre pays. Guidés par les dispositions des documents finaux de la Conférence de Beijing sur les femmes, l'Ukraine a élaboré un plan d'action national pour 1997-2000 sur la promotion de la femme et la mise en valeur de leur rôle dans la société, ainsi qu'une Déclaration sur les principes généraux de la politique nationale à l'égard des femmes et de la famille.

La Constitution ukrainienne garantit l'égalité des droits des hommes et des femmes en offrant aux femmes des opportunités égales dans les activités sociales, politiques et culturelles dans l'éducation et la formation professionnelle, le travail et la rémunération, ainsi que des mesures spéciales pour protéger l'emploi et la santé des femmes, l'introduction d'avantages pour les retraites et la création de conditions qui permettent aux femmes de combiner leur carrière et leur maternité.

Pour concrétiser pleinement ces droits, l'Ukraine cherche à créer, au plan national, une base législative compatible avec les normes internationales dans le domaine des droits de l'homme.

Le Président de l'Ukraine, Leonid Koutchma, et le Gouvernement ukrainien attachent une grande im-

portance aux questions relatives à la protection et à la promotion des droits des femmes. La politique de réforme de notre société entreprise par le Président vise à revitaliser les relations sociales, à traduire dans la réalité les principes constitutionnels et à établir une culture de l'égalité des sexes. Un exemple frappant est l'adoption par le Président de l'Ukraine d'un certain nombre de mesures destinées à renforcer le statut social des mères, créer des conditions permettant aux femmes de combiner leurs activités professionnelles avec leur maternité et leur offrir un accès réel à différentes sortes d'activités, garantir l'égalité des droits et des opportunités sur le marché du travail pour les femmes et les hommes, protéger la santé des femmes, accroître leur prise de conscience de leurs droits légaux, et prévenir la violence contre les femmes.

Aujourd'hui, en formant les institutions de la société civile et en élaborant des politiques nationales, les associations publiques de femmes donnent un puissant élan à la solution des problèmes relatifs aux femmes. Plus de 200 organisations non gouvernementales de femmes et 29 organisations nationales travaillent actuellement en Ukraine et bénéficient de l'entier soutien de l'État.

Dans le même temps, la condition de la femme en Ukraine est actuellement affectée par les transformations au sein de l'État ukrainien qui procède au développement de l'économie de marché et connaît des changements radicaux dans ses structures économique et sociale. Toutes les difficultés de la période de transition, y compris les épreuves économiques et sociales, ont un impact profond sur les femmes.

À cet égard, notre État a des attentes importantes vis-à-vis de ce forum qui doit analyser de façon approfondie et dans les détails la situation des femmes dans le monde, se concentrer sur les problèmes qui requièrent une solution urgente et élaborer une stratégie pour des mesures ultérieures aux niveaux national et international. Nous croyons en la consolidation du mouvement des femmes à travers le monde. Nous comprenons tous qu'aujourd'hui, sans la coopération internationale et si nous ne créons pas un environnement international approprié, nous n'obtiendrons pas des progrès notables dans le domaine de la protection des droits des femmes.

La stabilisation de la situation politique, sociale et économique à l'intérieur des pays et la garantie d'une paix et d'une sécurité internationale dépendent

dans une large mesure du statut des femmes dans la vie publique, de leur degré de sensibilisation, de leur conception du monde et de leur attitude vis-à-vis des affaires publiques et gouvernementales.

La Conférence de Beijing a apporté une importante contribution aux questions relatives aux femmes prenant en considération les problèmes des femmes les plus importants et traçant la voie vers leur résolution. Je suis convaincue que les documents finaux de la présente session extraordinaire faciliteront ce processus.

Nous avons une merveilleuse maison commune – notre planète –, la Terre. Pour le bien de nos enfants et des générations futures, nous devons renforcer nos efforts. Nous avons le pouvoir de le faire. Nous devons être les sages et solides gardiens de nos familles, de nos nations et de notre planète.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à Mme Neziha Zarrouk, Ministre de la femme et des affaires familiales de la Tunisie.

Mme Zarrouk (Tunisie) (parle en arabe) : Avant tout j'ai le très grand plaisir d'adresser au Président de l'Assemblée générale les sincères salutations du Président, du Gouvernement et du peuple tunisiens, et de le féliciter de son élection. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de sa déclaration liminaire.

Ces assises revêtent une importance extrême, car elles sont consacrées à l'évaluation et au suivi des progrès accomplis depuis la quatrième conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, et à l'examen de moyens qui permettraient de consolider ce processus dans les années à venir afin que l'an 2000 marque l'amorce d'un nouveau tournant dans l'approche des problèmes de l'égalité, du développement et de la paix, grâce à un plein engagement et un esprit de coopération afin de consacrer le principe de l'égalité entre les deux sexes.

Il ne fait pas de doute que quelque différents que soient nos points de vue sur certaines questions, le problème de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes reste pour l'essentiel un problème commun car il consacre l'unité des valeurs humaines de paix, d'égalité et de progrès. Malgré les différences culturelles et ethniques, nous cherchons à trouver des approches et des formules communes, pour concrétiser nos principes et les traduire dans la pratique et dans les comportements, au sein de la société, toutes composantes confondues.

La promotion de la condition de la femme, dans toutes ses dimensions, a bénéficié, en Tunisie, d'une attention tout à fait particulière. Ainsi, la promulgation du Code du statut personnel, en 1956, dans la foulée de la proclamation de l'indépendance du pays, a été renforcée après le changement constitutionnel du 7 novembre 1987, dans le cadre d'une option réformatrice qui a confirmé la réussite de l'approche tunisienne dans la conciliation entre le patrimoine national et la modernité et l'adéquation entre les spécificités culturelles et sociales et les valeurs universelles. Le processus de promotion de la femme tunisienne s'est ainsi caractérisé par le souci de consacrer les droits de la femme en tant que partie intégrante des droits humains et d'inclure les efforts visant à l'amélioration de sa condition dans une approche stratégique fondée sur la planification en fonction de la classe sociale. L'intégration de la femme dans le processus de développement et la réalisation de l'égalité entre les sexes sont ainsi devenus des objectifs stratégiques du développement national.

La Commission de la femme et du développement a été créée en 1991, et une stratégie spécifique pour la femme a été incorporée dans le huitième plan national de 1992-1998. Ce faisant, la Tunisie a joué un rôle précurseur dans l'adoption de la sexospécificité qui représente l'une des recommandations les plus importantes de la Conférence de Beijing. La Tunisie a ainsi mis en place plusieurs mécanismes et adopté nombre d'importants programmes et procédures qui se sont traduits par la création, en 1991, du Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme, la mise en place d'un organisme gouvernemental chargé des affaires de la femme et de la famille et la création du Conseil national de la femme et de la famille, en 1992.

En outre, il a été procédé à la promulgation de législations d'avant-garde, telles que celle qui consacre le principe de non-discrimination, en tant que règle de base inscrite dans le texte même de la Constitution, et le renforcement des droits fondamentaux et individuels de la femme au sein de la famille et de la société. De la sorte, la Tunisie a consacré le principe de l'égalité et du partenariat, tant dans le statut personnel que dans les diverses transactions sociales et civiles. La suppression du devoir d'obéissance qui était imposé exclusivement à l'épouse, et son remplacement par le principe du respect mutuel, ainsi que la consolidation de la position de la femme en matière de tutelle et de gestion

des affaires des enfants, ont été significatifs en la matière.

De même le Fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce a été créé et des lois ont été promulguées pour réprimer la violence conjugale et pour permettre à la femme tunisienne mariée à un étranger, de donner sa nationalité à ses enfants. Le principe de non-discrimination, entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de l'emploi de même que dans les transactions commerciales a été confirmé d'une manière claire et catégorique. Ces mesures n'ont cessé de se renforcer à la faveur du souci constant de promouvoir la législation et de l'expurger de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, en s'appuyant sur une volonté politique ferme et agissante et en se fondant sur le principe de l'interprétation juridique. Ce processus s'est vu conférer davantage de rationalisation et d'efficacité lors de l'élaboration du deuxième Plan national d'action en faveur de la femme préparé dans le cadre de la Commission de la femme et du développement, en partenariat avec diverses structures gouvernementales, organisations et associations concernées.

La Tunisie a accompli des progrès substantiels dans la réalisation de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, dans la plupart des domaines. Les efforts ont porté principalement sur le renforcement de la législation et sur son épuración de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme. Il me suffit de rappeler à cet égard, certaines mesures importantes qui ont été prises dernièrement, telles que la promulgation de la loi de copropriété conjugale qui est venue consolider le principe de partenariat au sein de la famille et consacrer une approche évoluée et civilisée des relations conjugales; ou bien l'abrogation de toute forme de discrimination contre les femmes dans le texte du Code des engagements et des contrats, ou encore la forte impulsion donnée au Ministère de la femme et de la famille, tant au niveau organique et structurel qu'au plan de la mobilisation des ressources. En effet, les crédits qui sont alloués à ce Ministère au titre du développement ont augmenté de 60 % entre 1996 et 1999. Je citerai également le renforcement des activités du Conseil National de la femme et de la famille, par l'adjonction de commissions spécialisées qui se chargent essentiellement de l'application des lois et de l'égalité des chances, ainsi que du suivi de l'image de la femme dans les médias. Le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la

femme a été renforcé afin de fournir des informations précises concernant les femmes.

Au niveau des programmes, il a été procédé à la consolidation des activités du mécanisme de soutien aux activités féminines productives qui opère en complémentarité avec les programmes nationaux tels que la Banque tunisienne de solidarité et le Fonds national de l'emploi, et dans le cadre d'un partenariat avec les associations, pour assurer la promotion des petites entreprises féminines, en milieu tant urbain que rural, en dotant la femme des ressources nécessaires pour l'encourager à lancer des projets et à s'intégrer dans le circuit économique.

Un Plan national pour la femme rurale a été également adopté et mis en œuvre, dans le cadre d'un partenariat intégral avec les associations de développement. Il s'agit d'un plan qui a essentiellement pour objectif de rentabiliser les capacités productives de la femme en milieu rural et de protéger les jeunes filles et les femmes des zones rurales contre toutes les formes de marginalisation et de dénuement.

En ce qui concerne le renforcement des droits de la femme, l'État s'est attaché à promouvoir le Fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce. Le Fonds est tout à fait opérationnel et offre un exemple des réalisations de la Tunisie dans ce domaine. C'est ce dont témoignent également nombre d'indicateurs qui sont significatifs de l'évolution de la condition de la femme tunisienne et de la part qui lui est attribuée dans les divers programmes de développement économique, social et humain. Le pourcentage des filles scolarisées âgées de 6 à 12 ans, est passé de 79 % en 1987 à 91,5 % en 1998. Quant au taux de présence des filles, dans les divers cycles de l'enseignement secondaire et supérieur, il est égal voire supérieur à celui des garçons, dans certaines facultés et sections.

L'espérance de vie de la femme tunisienne est passée de 51 ans en 1966 à 73,6 ans actuellement. Quant à la proportion de femmes actives, elle est passée de 21 % en 1995 à 25 % à l'heure actuelle, sans tenir compte de la femme active dans le secteur non structuré. La présence de la femme dans les différents secteurs de la vie publique et dans les postes de décision, a connu, elle aussi une évolution notable.

La représentation féminine est passée de 7 % en 1995 à 11,5 % actuellement à la Chambre des députés et de 17 % à plus de 20 % dans les conseils municipaux,

à la suite des récentes élections qui ont eu lieu en mai 2000. De plus, 13 % des portefeuilles ministériels sont détenus par des femmes.

Les expériences acquises au cours des trois décennies qui se sont écoulées depuis la conférence de Mexico en 1975 jusqu'à la conférence de Beijing en 1995 ont démontré que la réalisation des aspirations de la femme à l'égalité, au développement et au progrès dépend de la concrétisation de la difficile péréquation entre la paix, la sécurité et la stabilité, d'une part, et le développement intégral et solidaire, d'autre part. Car, il n'est plus possible d'aborder ces problèmes avec des procédés obsolètes et une approche étriquée, en cette étape qui se caractérise par l'enchevêtrement des relations, l'interdépendance des intérêts et la disparition des obstacles aux niveaux régional et international. D'où la nécessité de renforcer la solidarité internationale, toutes tendances confondues, d'intensifier la coopération, de consolider les programmes de partenariat équilibré entre le Nord et le Sud et de percevoir les besoins de développement de la condition de la femme comme étant une variable essentielle en la matière. Tout en félicitant à cet égard, M. Kofi Annan, pour l'appel qu'il a lancé aux pays développés afin qu'ils consacrent 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide aux pays en développement, pour leur investissement dans des projets de développement au profit de la femme, je voudrais insister sur la nécessité qu'il y a d'agir en vue d'instaurer une coopération horizontale agissante entre les pays du Sud, en conformité avec leurs besoins, leurs intérêts et l'interdépendance de leurs destinées.

Ce qui est souhaité, aujourd'hui, et je dirais même ce qui est requis en ce début de siècle, c'est que l'humanité puisse se soustraire définitivement à ces terribles fléaux que sont la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme, le chômage, la dégradation de l'environnement et l'aggravation de l'endettement. Il s'agit de fléaux dont souffrent tout particulièrement les pays du Sud et qui touchent en premier lieu la femme. C'est ce qui commande de consacrer la solidarité et de sensibiliser la conscience universelle à ces problèmes vitaux.

À l'heure où les distances se sont estompées et où les régions se sont rapprochées les unes des autres, ramenant ce monde aux proportions d'un village universel, comment serait-il possible, aujourd'hui, d'opter pour des voies sélectives dans l'analyse du problème du développement? Comment faire triompher les hau-

tes valeurs universelles sans oeuvrer sérieusement à la concrétisation de ces mêmes valeurs, les faisant passer du stade des bonnes intentions à celui de l'engagement pratique? L'appel du Président Zine El Abidine Ben Ali en faveur de la création d'un fonds mondial de solidarité vise, à cet égard, à traduire dans la réalité l'aspiration de l'humanité à l'instauration de relations fondées sur l'égalité, le développement solidaire et le pouvoir rationnel et tendant à la réalisation de la paix et du bien-être pour tous.

Il est impératif, aujourd'hui plus que jamais auparavant, de combattre les différentes formes de marginalisation et de discrimination à l'égard de la femme; et cela dans un contexte humain universel et solidaire.

Nous avons, en effet, la conviction inébranlable que les mutations qui sont intervenues au cours des années écoulées ont fait de la cause de la femme une cause sans frontières. C'est ce qui doit nous inciter tous à reconsidérer les limites du possible et à réfléchir constamment, avec créativité et ambition, en vue de consolider le rôle de la femme dans le développement et l'édification de la démocratie, en tant que facteur important de production économique, de même que dans l'amélioration du niveau de vie des familles, et partant, dans la consolidation de la paix et de la stabilité politique et sociale, aux niveaux national, régional et international.

La séance est levée à 13 h 35.